



MINES D'OR WESDOME LTÉE
RAPPORT DE GESTION

DU TRIMESTRE ET DE LA PÉRIODE DE NEUF MOIS CLOS LE
30 SEPTEMBRE 2024

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION	1
MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS	1
VUE D'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE	1
FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS	4
FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS	6
VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ DE L'OR ET DU COURS DE CHANGE DES DEVISES	8
PERSPECTIVES	9
RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS DU TRIMESTRE ET DU CUMUL DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE	11
EAGLE RIVER	16
KIENA	19
GESTION DES RÉSIDUS ET DE L'EAU	22
SOMMAIRE DES ACTIONS ÉMISES	26
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	26
MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS	27
QUESTIONS COMPTABLES	35
RÈGLES DE PRÉSENTATION	35
ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES	35
PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ	38
RISQUES ET INCERTITUDES	39
RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	40
RESPONSABILITÉ LIÉE AUX INFORMATIONS TECHNIQUES	40
INFORMATION SUR LES ESTIMATIONS DE RESSOURCES MESURÉES, INDIQUÉES ET PRÉSUMÉES ..	41
MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	41
FACTEURS DE RISQUE	42

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion (le « **rapport de gestion** ») doit être lu en parallèle avec les états financiers audités de Mines d'Or Wesdome Ltée (« **Wesdome** » ou la « **Société** ») pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 2022 et les notes annexes (les « **états financiers** ») qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« **IFRS** ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« **IASB** »).

Tous les montants indiqués dans le présent rapport de gestion sont exprimés en milliers de dollars canadiens, sauf les données par action et sauf indication contraire. Le présent rapport de gestion rend compte des informations disponibles le 6 novembre 2024.

Le présent document contient des énoncés prospectifs et des renseignements prospectifs. Consultez la mise en garde à la rubrique « **Mise en garde concernant les énoncés prospectifs** » du présent rapport de gestion.

Les abréviations suivantes sont utilisées pour décrire les périodes examinées dans le présent rapport de gestion :

<i>Abréviation</i>	<i>Période</i>	<i>Abréviation</i>	<i>Période</i>
T3 de 2024	<i>Du 1^{er} juillet 2024 au 30 septembre 2024</i>	T3 de 2023	<i>Du 1^{er} juillet 2023 au 30 septembre 2023</i>
T2 de 2024	<i>Du 1^{er} avril 2024 au 30 juin 2024</i>	T2 de 2023	<i>Du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2023</i>
T1 de 2024	<i>Du 1^{er} janvier 2024 au 31 mars 2024</i>	T1 de 2023	<i>Du 1^{er} janvier 2023 au 31 mars 2023</i>
T4 de 2023	<i>Du 1^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2023</i>	T4 de 2022	<i>Du 1^{er} octobre 2022 au 31 décembre 2022</i>
CUM 2024	<i>Du 1^{er} janvier 2024 au 30 septembre 2024</i>	CUM 2023	<i>Du 1^{er} janvier 2023 au 30 septembre 2023</i>

MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS

Wesdome utilise des mesures de performance non conformes aux IFRS dans le présent rapport de gestion, car elle estime que ces mesures généralement reconnues du secteur fournissent une indication utile de la performance opérationnelle de la Société. Ces mesures de performance non conformes aux IFRS n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS et peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans d'autres rapports et documents déposés de producteurs d'or. Par conséquent, elles visent à fournir des renseignements supplémentaires et ne doivent pas être considérées isolément ni comme un substitut aux mesures de performance préparées conformément aux IFRS.

Les mesures de performance non conformes aux IFRS comprennent :

- le prix moyen réalisé de l'or vendu;
- les coûts décaissés par once d'or vendue;
- les coûts de production par tonne broyée;
- la marge de trésorerie;
- les coûts de maintien complets (« **CMC** ») par once d'or vendue;
- les flux de trésorerie disponibles et les flux de trésorerie disponibles par action;
- le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) et le bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) par action;
- le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« **BAIIA** »).

Pour obtenir de plus amples renseignements et des rapprochements détaillés, veuillez consulter la rubrique « **Mesures de performance non conformes aux IFRS** » du présent rapport de gestion.

VUE D'ENSEMBLE DE L'ENTREPRISE

Wesdome est une société ouverte constituée sous le régime des lois de l'Ontario. Les actions ordinaires de la Société sont cotées à la Bourse de Toronto (« **TSX** ») sous le symbole « **WDO** », de concert avec une inscription secondaire sur le marché OTCQX, sous le symbole « **WDOFF** ». Le siège social de la Société est situé au 220, rue Bay, bureau 1200, Toronto (Ontario) M5J 2W4.

L'exploitation minière responsable est au cœur de nos priorités. En témoigne l'importance que nous accordons à notre personnel, à la population et à l'environnement, autant d'éléments qui font partie intégrante de notre succès.

Nous cherchons sans cesse à cerner et à éviter ou à limiter le plus possible les répercussions négatives éventuelles de nos activités tout en veillant à engendrer de nouvelles retombées positives au moyen d'investissements et de partenariats avec les parties prenantes, les communautés et les peuples autochtones. Nous sommes également persuadés que les buts et objectifs que nous nous fixons peuvent améliorer notre bilan au chapitre du développement durable et faire en sorte que nous nous portions garants de leur réalisation.

Wesdome est un producteur aurifère canadien qui exploite deux biens souterrains de haute qualité, la mine Eagle River et la mine Kiena. L'objectif principal de la Société est de tirer parti de manière réactive de cette plateforme d'exploitation et d'un pipeline d'exploration de friches industrielles et de terrains vierges de haute qualité pour devenir le prochain producteur aurifère intermédiaire du Canada. Eagle River, à Wawa, en Ontario, produit actuellement de l'or à un rythme allant de 80 000 à 90 000 onces par année. Kiena, à Val-d'Or, au Québec, est une infrastructure d'extraction et de broyage qui devrait produire entre 80 000 onces et 90 000 onces en 2024. Wesdome exécute des travaux d'exploration souterrains et en surface dans les secteurs de ses mines et, à l'échelle régionale, à Eagle River et à Kiena. Des renseignements financiers supplémentaires concernant Wesdome, y compris la notice annuelle de la Société, peuvent être consultés sur son site Web, www.wesdome.com, ou sur le site Web de SEDAR+, à l'adresse www.sedarplus.ca.

Faits saillants du T3 de 2024

- La production d'or consolidée s'est établie à 45 109 onces, en hausse de 62 % par rapport à celle du trimestre correspondant de l'exercice précédent, moyennant un coût des ventes par once vendue² de 1 783 \$ (1 308 \$ US), des coûts décaissés par once vendue¹ de 1 214 \$ (890 \$ US) et des coûts de maintien complets (« CMC ») par once vendue¹ de 1 920 \$ (1 408 \$ US). Le prix moyen réalisé de l'or vendu s'est chiffré à 3 420 \$ (2 508 \$ US) l'once.
- Les onces produites ont augmenté au cours de la période de neuf mois, passant de 33 322 onces au T1 de 2024 et de 44 035 onces au T2 de 2024 à 45 109 onces au T3 de 2024.
- La marge de trésorerie¹ a également augmenté au cours des trois derniers trimestres, passant de 46,1 millions de dollars au T1 de 2024 et de 76,2 millions de dollars au deuxième trimestre 2024 à 94,6 millions de dollars au T3 de 2024.
- Le bénéfice net a augmenté pour s'établir à 39,0 millions de dollars, soit un bénéfice par action de 0,26 \$, ce qui représente une hausse de 42,2 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de 2023 et de 9,9 millions de dollars, soit un bénéfice par action de 0,07 \$, par rapport au deuxième trimestre de 2024.
- Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA »)¹ a augmenté à 84,6 millions de dollars, soit plus de 6,5 fois par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une augmentation du nombre d'onces vendues, d'une hausse du prix moyen réalisé de l'or vendu et d'une baisse des coûts décaissés.
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont augmenté pour atteindre 61,0 millions de dollars, ce qui représente des flux de trésorerie d'exploitation par action³ de 0,41 \$, soit 15,9 millions de dollars de plus qu'au trimestre correspondant de l'exercice précédent, en raison principalement d'une hausse du prix moyen réalisé de l'or vendu. Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation ont augmenté de façon constante au cours des quatre derniers trimestres, s'établissant à 37,2 millions de dollars au T4 de 2023, à 46,5 millions de dollars au T1 de 2024, à 57,1 millions de dollars au T2 de 2024 et à 61,0 millions de dollars au T3 de 2024.
- La trésorerie de 82,5 millions de dollars a presque doublé depuis la fin de l'exercice, ce qui se traduit par des liquidités disponibles à la clôture du troisième trimestre de 232,5 millions de dollars, y compris la trésorerie et 150,0 millions de dollars de capacité totale non utilisée aux termes de la facilité de crédit renouvelable de la Société.

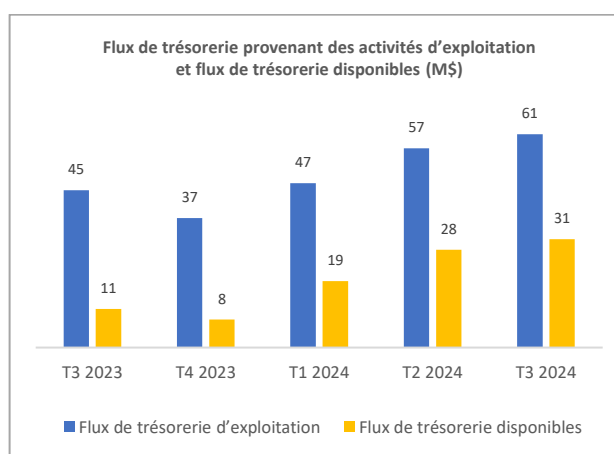
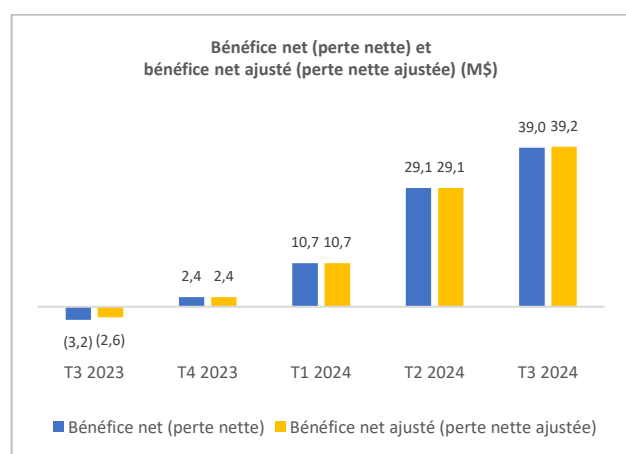
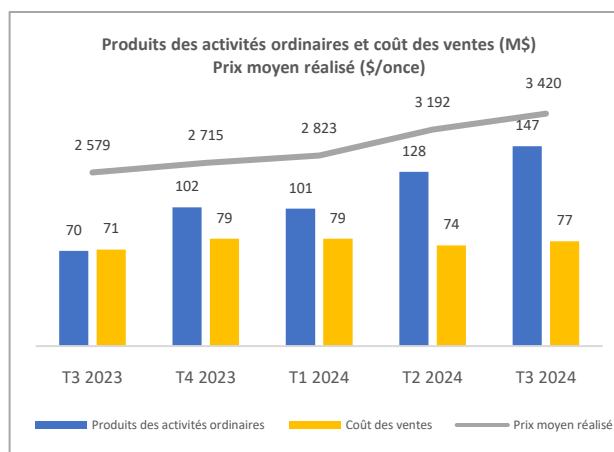
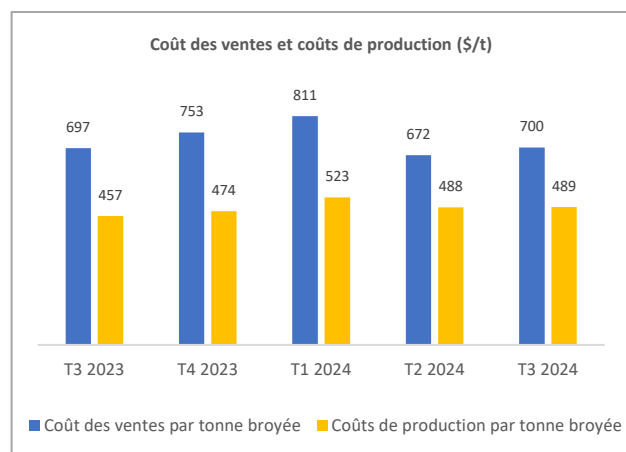
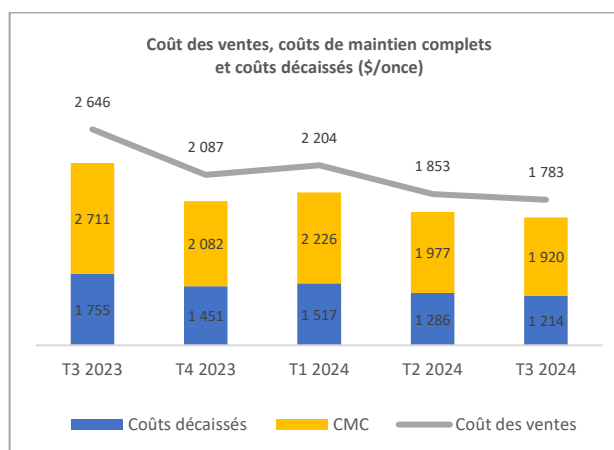
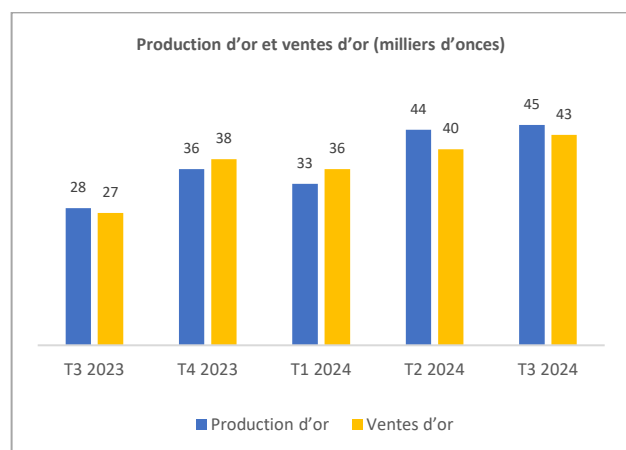
- Les flux de trésorerie disponibles¹ ont augmenté pour atteindre 30,8 millions de dollars, soit 0,21 \$ par action, contre 10,7 millions de dollars, soit 0,07 \$ par action, pour la période correspondante de 2023, en raison principalement de l'augmentation du prix moyen réalisé de l'or vendu, partiellement neutralisée par une augmentation des dépenses en immobilisations.
- La fourchette des objectifs de production consolidés pour 2024 a été réduite pour se situer entre 166 000 et 176 000 onces d'or, tandis que les coûts décaissés par once vendue et les CMC par once vendue ont été révisés à la hausse pour se situer respectivement dans une fourchette de 1 225 \$ à 1 300 \$ et de 1 975 \$ à 2 100 \$ (1 445 \$ US à 1 525 \$ US).

1. Voir la rubrique « Mesures de performance non conformes aux IFRS » pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

2. Le coût des ventes par once vendue est calculé en divisant le coût des ventes par le nombre d'onces vendues.

3. Les flux de trésorerie d'exploitation par action sont calculés en divisant les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation par le nombre moyen pondéré d'actions.

FAITS SAILLANTS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS



Le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée), les flux de trésorerie disponibles, les coûts décaissés, les coûts de maintien complets, le prix moyen réalisé de l'or vendu et les coûts de production par tonne broyée ne sont pas des mesures de performance conformes aux IFRS. Voir la rubrique « Mesures de performance non conformes aux IFRS » pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers. Tous les montants sont en dollars canadiens.

Le tableau qui suit présente un résumé des principaux faits saillants opérationnels et financiers de la Société pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T3 2024	T3 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Résultats financiers								
Produits des activités ordinaires ²	146 852	69 696	77 156	111 %	375 573	230 952	144 621	63 %
Coût des ventes	76 512	71 450	5 062	7 %	229 301	216 916	12 385	6 %
Marge (perte) brute	70 340	(1 754)	72 094	(4 110) %	146 272	14 036	132 236	942 %
Marge de trésorerie ¹	94 635	22 233	72 402	326 %	217 498	85 363	132 135	155 %
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ¹	84 600	12 933	71 667	554 %	193 138	61 077	132 061	216 %
Bénéfice net (perte nette)	38 999	(3 248)	42 247	(1 301) %	78 842	(8 607)	87 449	(1 016) %
Résultat par action	0,26	(0,02)	0,28	(1 300) %	0,53	(0,06)	0,59	(979) %
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) ¹	39 196	(2 573)	41 769	(1 623) %	79 039	(4 330)	83 369	(1 925) %
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) par action ¹	0,26	(0,02)	0,28	(1 615) %	0,53	(0,03)	0,56	(1 863) %
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	60 976	45 076	15 900	35 %	164 561	64 175	100 386	156 %
Flux de trésorerie d'exploitation par action ^{1,3}	0,41	0,30	0,10	35 %	1,10	0,44	0,66	150 %
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	449	(2 370)	2 819	(119) %	(39 050)	7 367	(46 417)	(630) %
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(29 607)	(33 191)	3 584	(11) %	(84 367)	(73 145)	(11 222)	15 %
Flux de trésorerie disponibles ¹	30 838	10 672	20 166	189 %	78 723	(14 204)	92 927	(654) %
Flux de trésorerie disponibles par action ¹	0,21	0,07	0,13	187 %	0,53	(0,10)	0,63	(627) %
Cours de change moyens 1 \$ US → \$ CA	1,363 7	1,341 4	0,02	2 %	1,360 3	1,345 6	0,01	1 %
Résultats opérationnels								
Production d'or (onces)	45 109	27 760	17 349	62 %	122 466	87 120	35 346	41 %
Ventes d'or (onces)	42 900	27 000	15 900	59 %	118 600	89 000	29 600	33 %
Prix moyen réalisé ¹ (\$/once)	3 420	2 579	841	33 %	3 163	2 592	571	22 %
Prix moyen réalisé ¹ (\$ US/once)	2 508	1 923	585	30 %	2 325	1 926	399	21 %
Par once d'or vendue ¹								
Coût des ventes ^{1,4} (\$/once)	1 783	2 646	(863)	(33) %	1 933	2 437	(504)	(21) %
Coût des ventes ^{1,4} (\$ US/once)	1 308	1 973	(665)	(34) %	1 421	1 923	(502)	(26) %
Coûts décaissés ¹ (\$/once)	1 214	1 755	(541)	(31) %	1 329	1 633	(304)	(19) %
Coûts décaissés ¹ (\$ US/once)	890	1 308	(418)	(32) %	977	1 214	(237)	(20) %
CMC ¹ (\$/once)	1 920	2 711	(791)	(29) %	2 032	2 293	(261)	(11) %
CMC ¹ (\$ US/once)	1 408	2 021	(613)	(30) %	1 493	1 704	(211)	(12) %
Situation financière								
Trésorerie	82 515	31 582	50 933	161 %	82 515	31 582	50 933	161 %
Fonds de roulement	69 413	(18 839)	88 252	(468) %	69 413	(18 839)	88 252	(468) %
Total des actifs	684 736	605 364	79 372	13 %	684 736	605 364	79 372	13 %
Passifs courants	61 062	87 577	(26 515)	(30) %	61 062	87 577	(26 515)	(30) %
Total des passifs	171 331	180 981	(9 650)	(5) %	171 331	180 981	(9 650)	(5) %

¹ Voir la rubrique « Mesures de performance non conformes aux IFRS » pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

² Les produits des activités ordinaires comprennent des montants négligeables provenant de la vente d'argent comme sous-produit.

³ Les flux de trésorerie d'exploitation par action sont calculés en divisant les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation par le nombre moyen pondéré d'actions.

⁴ Le coût des ventes par once vendue est calculé en divisant le coût des ventes par le nombre d'onces vendues.

Faits saillants opérationnels

- La production d'or a augmenté de 62 % au T3 de 2024 et de 41 % pour le CUM 2024 par rapport à celle des périodes correspondantes de 2023, en raison principalement d'une teneur plus élevée à Eagle River et à Kiena.
- Les coûts décaissés par once vendue en dollars canadiens ont diminué de 31 % par rapport au T3 de 2023 pour s'établir à 1 214 \$ (890 \$ US) au T3 de 2024, en raison essentiellement d'une augmentation de 59 % du nombre d'onces vendues, en partie contrebalancée par une hausse de 10 % du total des charges d'exploitation minière. Le total des charges d'exploitation minière a augmenté de 2,7 millions de dollars, ou de 9 %, à Eagle River au T3 de 2024, en raison principalement de l'augmentation des coûts de traitement et des frais d'administration du site découlant de la hausse des charges d'exploitation liées à la gestion des résidus et de l'inflation des frais d'entretien et des coûts liés aux services publics attribuable à l'augmentation de 5 % de la capacité et de 16 % du nombre d'onces produites.

Le total des charges d'exploitation minière de Kiena a augmenté de 2,0 millions de dollars, ou 11 %, au T3 de 2024, en raison essentiellement d'une augmentation de 8 % de la capacité et d'une hausse de 191 % du nombre d'onces produites. Kiena a produit 21 421 onces au T3 de 2024, comparativement à 7 369 onces au T3 de 2023.

Les coûts décaissés en dollars canadiens ont diminué de 19 % par rapport au CUM 2023 pour s'établir à 1 329 \$ (977 \$ US) par once au CUM 2024, en raison essentiellement d'une augmentation de 33 % du nombre d'onces vendues, en partie contrebalancée par une hausse de 8 % du total des charges d'exploitation minière.

Le total des charges d'exploitation minière a augmenté de 3,0 millions de dollars à Eagle River au CUM 2024 par rapport au CUM 2023, en raison principalement de la hausse des coûts de traitement de l'eau attribuable à la mise en service de l'usine de traitement de l'eau au cours du deuxième semestre de 2023, de la hausse des frais d'entretien découlant du remplacement de plusieurs composantes importantes de machines et d'équipement désuets et de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre contractuelle, qui sont plus élevés que ceux des employés à temps plein. Le total des charges d'exploitation minière a augmenté de 9,3 millions de dollars, ou 17 %, à Kiena pour le CUM 2024, en raison essentiellement d'une augmentation de 9 % de la capacité et d'une hausse de 133 % du nombre d'onces produites. Kiena a produit 54 607 onces, comparativement à 23 393 onces pour le CUM 2023.

- Les CMC en dollars canadiens de 1 920 \$ (1 408 \$ US) par once inscrits pour le T3 de 2024 sont inférieurs de 29 % à ceux du T3 de 2023, ce qui s'explique principalement par la hausse de 59 % du nombre d'onces vendues, en partie contrebalancée par l'augmentation de 4,7 millions de dollars du total des charges d'exploitation minière, par l'augmentation de 5,2 millions de dollars des dépenses en immobilisations de maintien, principalement à la mine Kiena, et par l'augmentation de 1,6 million de dollars des charges de la Société et des frais généraux attribuable à l'augmentation du personnel au siège social. Les dépenses en immobilisations de maintien se sont élevées à 8,7 millions de dollars au T3 de 2024, en comparaison de 3,5 millions de dollars au T3 de 2023.

Les CMC en dollars canadiens de 2 032 \$ (1 493 \$ US) par once inscrits pour le CUM 2024 sont inférieurs de 11 % à ceux inscrits pour le CUM 2023, ce qui s'explique principalement par la hausse de 33 % du nombre d'onces vendues, en partie contrebalancée par une augmentation de 20,9 millions de dollars des dépenses en immobilisations à Kiena à la suite du démarrage de la production commerciale en décembre 2022, par une hausse de 8 % du total des charges d'exploitation minière et par une augmentation de 3,9 millions de dollars des charges de la Société et des frais généraux.

- La marge de trésorerie du T3 de 2024 et du CUM 2024 a été supérieure de 326 % et de 155 % à celle des périodes correspondantes de 2023, en raison surtout de la hausse de 33 % et de 22 % du prix de l'or réalisé en dollars canadiens et de l'augmentation de 59 % et de 33 % du nombre d'onces vendues respectivement.
- Les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation de 61,0 millions de dollars (0,41 \$ par action) pour le T3 de 2024 et de 164,6 millions de dollars (1,10 \$ par action) pour le CUM 2024 affichent une hausse de 15,9 millions de dollars et de 100,4 millions de dollars par rapport à ceux des périodes

correspondantes de 2023, ce qui s'explique principalement par l'augmentation respective de 72,4 millions de dollars et de 132,1 millions de dollars de la marge de trésorerie et par les variations positives respectives du fonds de roulement, en partie contrebalancées par la hausse respective de 37,2 millions de dollars et de 43,7 millions de dollars des paiements d'impôt sur le résultat.

- Les flux de trésorerie disponibles du T3 de 2024 et du CUM 2024 ont été supérieurs de 20,2 millions de dollars et de 92,9 millions de dollars à ceux des périodes correspondantes de 2023, en raison essentiellement de la hausse de 15,9 millions de dollars et de 100,4 millions de dollars des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation, en partie contrebalancée par l'augmentation des dépenses en immobilisations.

Faits saillants financiers

- Le bénéfice net du T3 de 2024 et du CUM 2024 a augmenté de 42,2 millions de dollars et de 87,4 millions de dollars par rapport aux périodes correspondantes de 2023, en raison principalement de l'augmentation de 72,4 millions de dollars et de 132,1 millions de dollars de la marge de trésorerie, de l'augmentation de 2,2 millions de dollars et de 5,1 millions de dollars de l'ajustement de la juste valeur de la contrepartie en actions à recevoir et des bons de souscription, de la diminution de 0,8 million de dollars et de 1,4 million de dollars des charges d'intérêts, de la baisse respective de 0,9 million de dollars et de 3,6 millions de dollars de la perte de valeur de la participation dans une entreprise associée et, au cours du CUM 2024, ces facteurs ont été contrebalancés par l'augmentation de 1,6 million de dollars et de 3,9 millions de dollars des charges de la Société et des frais généraux et par l'augmentation de 30,5 millions de dollars et de 51,6 millions de dollars de la charge d'impôt sur le résultat au T3 de 2024 et au CUM 2024 respectivement, par rapport aux périodes correspondantes de 2023.
- Le bénéfice net ajusté inscrit pour le T3 de 2024 a été supérieur de 41,8 millions de dollars à celui inscrit pour le T3 de 2023, après ajustement pour tenir compte de l'incidence après impôt des charges de retraite au T3 de 2024 et de l'incidence après impôt de la perte de valeur de la participation dans une entreprise associée au T3 de 2023. Pour le CUM 2024, la Société a inscrit un bénéfice net ajusté de 79,0 millions de dollars, en hausse de 83,4 millions de dollars, après ajustement pour tenir compte de l'incidence après impôt des charges de retraite au CUM 2024 et de l'incidence après impôt de la perte de valeur de la participation dans une entreprise associée de 4,3 millions de dollars au CUM 2023.

Pour un rapprochement du résultat net ajusté et du résultat net présenté dans les états financiers conformément aux IFRS, voir la rubrique « Mesures de performance financière non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

- Au T3 de 2024, Wesdome a généré des produits des activités ordinaires de 146,7 millions de dollars provenant de la vente de 42 900 onces d'or à un prix moyen réalisé de 3 420 \$ (2 508 \$ US) l'once, comparativement à la vente de 27 000 onces d'or à 2 579 \$ (1 923 \$ US) l'once pour des produits des activités ordinaires de 69,6 millions de dollars au T3 de 2023.

Pour le CUM 2024, Wesdome a généré des produits des activités ordinaires de 375,2 millions de dollars provenant de la vente de 118 600 onces d'or à un prix moyen réalisé de 3 163 \$ (2 325 \$ US) l'once, comparativement à des produits des activités ordinaires de 230,7 millions de dollars provenant de la vente de 89 000 onces d'or à un prix moyen réalisé de 2 592 \$ (1 926 \$ US) l'once pour le CUM 2023. L'augmentation de 111 % et de 63 % des produits des activités ordinaires au T3 de 2024 et pour le CUM 2024 par rapport aux périodes correspondantes de 2023 est principalement attribuable à la hausse du prix de l'or réalisé et à l'augmentation du nombre d'onces vendues.

- Le coût des ventes a augmenté de 7 % au T3 de 2024 par rapport à celui de la période correspondante de 2023 pour s'établir à 5,1 millions de dollars, en raison d'une augmentation des charges d'exploitation minière attribuable à l'augmentation de 62 % du nombre d'onces produites et à la hausse de 7 % de la capacité.

Le coût des ventes du CUM 2024 a augmenté de 12,4 millions de dollars, soit une hausse de 6 %, par rapport à la période correspondante de 2023, en raison d'une augmentation des charges d'exploitation minière attribuable à l'augmentation de 41 % du nombre d'onces produites.

- Le solde de la trésorerie a augmenté pour s'établir à 82,5 millions de dollars au 30 septembre 2024, comparativement à 41,4 millions de dollars au 31 décembre 2023. Le solde de la facilité de crédit renouvelable de 39,0 millions de dollars au 31 décembre 2023 a été entièrement remboursé. Le montant de la trésorerie, déduction faite de la facilité de crédit renouvelable, a augmenté de 31,8 millions de dollars au T3 de 2024 et de 79,9 millions de dollars au CUM 2024.

Mise en valeur, exploration et autres faits saillants

Eagle River

- La zone centrale 6 est prolongée en profondeur par des forages d'exploration et des forages intercalaires, ce qui confirme la continuité de la minéralisation à l'intérieur de la zone. La zone s'étend constamment vers l'est, produisant des valeurs à haute teneur sur des largeurs raisonnables.
- L'exploration du potentiel en profondeur de la zone 300 reste une priorité absolue pour améliorer notre compréhension de la structure.

Kiena

- Le forage en direction de Dubuisson a confirmé la continuité des zones et fourni des informations pertinentes pour vérifier le modèle réinterprété et les résultats à plus haute teneur, qui non seulement valident nos efforts, mais soulignent également le potentiel prometteur de l'existence de zones à plus haute teneur. Le forage vise également à convertir les ressources dans le cadre du modèle et de la conformation actuels.
- Plusieurs cibles du forage par barge ont confirmé des résultats relativement élevés avec une intersection à haute teneur à proximité de la zone nord-ouest, indiquant le potentiel d'une nouvelle tendance de minéralisation.
- Les résultats récents des forages intercalaires dans la zone Presqu'île ont mis en évidence le potentiel de la zone, la minéralisation recoupée présentant de l'or visible titrant 42,3 g/t sur une largeur réelle de 2,6 m. Des forages supplémentaires sont planifiés pour améliorer le programme de forages intercalaires, dans le but d'accroître la conversion des ressources.
- Le programme de forage de Kiena Deep, axé sur l'amélioration de la compréhension géologique et de la conversion des ressources des zones Footwall, confirme la nature à haute teneur des zones, avec des résultats de 31,7 g/t Au sur 5,3 m.

VUE D'ENSEMBLE DU MARCHÉ DE L'OR ET DU COURS DE CHANGE DES DEVISES

Au T3 de 2024, Wesdome a réalisé un prix moyen de l'or de 3 420 \$ (2 508 \$ US) l'once comparativement à 2 579 \$ (1 923 \$ US) l'once réalisé au T3 de 2023. Au T3 de 2024, la valeur de marché de l'or a été en moyenne de 2 474 \$ US l'once (équivalent en dollars canadiens de 3 375 \$ l'once (1 929 \$ US ou 2 587 \$ l'once en dollars canadiens au T3 de 2023)).

La monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien (« CAD » ou « \$ CA ») puisque toutes ses activités et tous ses actifs sont basés au Canada. Toutefois, les produits des activités ordinaires, la rentabilité et les flux de trésorerie de la Société sont exposés aux variations du dollar américain (« USD » ou « \$ US ») par rapport aux cours de change du dollar canadien puisque le produit principal de la Société, l'or, est essentiellement négocié en dollars américains. Wesdome n'avait aucun contrat de change à terme durant le T3 de 2024 ni au 30 septembre 2024. Cette position sera revue de temps à autre lorsque les conditions du marché le justifient.

PERSPECTIVES

La Société resserre ses prévisions pour 2024 et réaffirme ses objectifs de production consolidés pour 2025 publiés précédemment. Les prévisions concernant les coûts, l'amortissement et les dépenses en immobilisations pour 2024 reflètent maintenant les attentes actualisées pour l'ensemble de l'exercice à la lumière de la performance opérationnelle et financière de la Société à ce jour.

La production d'or consolidée pour 2024 a été ramenée à une fourchette de 166 000 à 176 000 onces, alors que les prévisions initiales de la Société étaient de 160 000 à 180 000 onces. Les plans préliminaires pour 2025 continuent de soutenir les objectifs de production consolidés précédemment annoncés de 175 000 à 210 000 onces.

Le total des coûts décaissés consolidés par once d'or vendue devrait se situer entre 1 225 \$ et 1 300 \$ par once vendue, ce qui représente une augmentation par rapport aux prévisions initiales de la Société, qui étaient de 1 075 \$ à 1 200 \$ par once vendue, en raison principalement de la baisse de la production et de l'augmentation des coûts décaissés à Kiena.

Les CMC consolidés par once d'or vendue devraient se situer dans une fourchette de 1 975 \$ à 2 100 \$ (1 445 \$ US à 1 525 \$ US), contre 1 750 \$ à 1 950 \$ (1 325 \$ US à 1 475 \$ US), en raison principalement de l'augmentation du total des coûts décaissés, partiellement contrebalancée par la diminution des dépenses en immobilisations de maintien.

Compte tenu des excellents résultats d'exploitation obtenus au cours des neuf premiers mois de l'exercice, on prévoit maintenant que la production d'Eagle River en 2024 se situera entre 89 000 onces et 93 000 onces, comparativement à la fourchette de prévisions initiale de 80 000 onces à 90 000 onces, moyennant des coûts décaissés par once d'or vendue se situant entre 1 370 \$ et 1 425 \$ et des CMC par once d'or vendue se situant entre 2 175 \$ et 2 275 \$ (entre 1 595 \$ US et 1 675 \$ US).

On s'attend maintenant à ce que la production de Kiena en 2024 se situe entre 77 000 onces et 83 000 onces, moyennant des coûts décaissés par once d'or vendue se situant entre 1 065 \$ et 1 150 \$ et des CMC par once d'or vendue se situant entre 1 745 \$ et 1 875 \$ (entre 1 280 \$ US et 1 375 \$ US). L'exécution s'améliore et continue à soutenir l'augmentation des taux de production, l'optimisation des paramètres de conception des chantiers et l'amélioration des pratiques de maintenance. Les avantages de ces initiatives continueront à se concrétiser en 2025.

Objectifs pour 2024

		Eagle River		Kiena		Objectifs consolidés	
		Initiaux	Révisés	Initiaux	Révisés	Initiaux	Révisés
Production							
Charge d'alimentation	(g/t)	12,2 – 13,4	12,9 – 13,5	12,0 – 13,5	11,2 – 12,0	12,0 – 13,5	12,1 – 12,8
Production d'or	(onces)	80 000 – 90 000	89 000 – 93 000	80 000 – 90 000	77 000 – 83 000	160 000 – 180 000	166 000 – 176 000
Charges d'exploitation							
Charge d'amortissement et d'épuisement	(M\$)	40 \$	50 \$	60 \$	50 \$	100 \$	100 \$
Charges de la Société et frais généraux ¹	(M\$)	10 \$	11 \$	10 \$	11 \$	20 \$	22 \$
Coûts d'exploration et d'évaluation ²	(M\$)	4 \$	4 \$	7 \$	7 \$	11 \$	11 \$
Coûts décaissés ³	(\$/once)	1 275 \$ - 1 425 \$	1 370 \$ - 1 425 \$	875 \$ - 975 \$	1 065 \$ - 1 150 \$	1 075 \$ - 1 200 \$	1 225 \$ - 1 300 \$
Coûts de maintien complets ³	(\$/once)	2 175 \$ - 2 275 \$	2 175 \$ - 2 275 \$	1 475 \$ - 1 625 \$	1 745 \$ - 1 875 \$	1 750 \$ - 1 950 \$	1 975 \$ - 2 100 \$
Coûts de maintien complets ³	(\$ US/once)	1 595 \$ - 1 675 \$	1 595 \$ - 1 675 \$	1 100 \$ - 1 225 \$	1 280 \$ - 1 375 \$	1 325 \$ - 1 475 \$	1 445 \$ - 1 525 \$
Investissements en immobilisations							
Total des dépenses en immobilisations ⁴	(M\$)	55 \$	60 \$	65 \$	70 \$	120 \$	130 \$
Dépenses en immobilisations de maintien ³	(M\$)	55 \$	60 \$	45 \$	45 \$	100 \$	105 \$
Dépenses en immobilisations de croissance ³	(M\$)	-	-	20 \$	25 \$	20 \$	25 \$

Notes

1. Les charges de la Société et les frais généraux n'incluent pas un montant estimatif de 3 millions de dollars au titre de la rémunération fondée sur des actions. Les charges de la Société et les frais généraux et d'administration affectés à chaque site sont inclus dans le calcul des coûts de maintien complets.
2. Les coûts d'exploration et d'évaluation comprennent principalement les activités de forage en surface et les dépenses des bureaux régionaux.
3. Il s'agit d'une mesure financière ou d'un ratio financier non conforme aux IFRS. Certaines informations supplémentaires concernant les mesures financières et les ratios financiers non conformes aux IFRS ont été intégrées par renvoi, et des informations supplémentaires sont fournies à la fin du présent communiqué, à la rubrique « Mesures de performance non conformes aux IFRS ».
4. Les prévisions initiales en matière d'investissements en immobilisations pour 2024 étaient précédemment présentées déduction faite d'un montant estimatif de 5 millions de dollars au titre des activités de location-acquisition. Le total des dépenses en immobilisations correspond à la somme des dépenses en immobilisations de maintien et de croissance et figure dans les activités d'investissement des tableaux intermédiaires résumés des flux de trésorerie.

Objectifs de production aurifère pour 2025

	Eagle River	Kiena	Objectifs consolidés
Production aurifère (onces)	80 000 à 90 000 onces	80 000 à 90 000 onces	160 000 à 180 000 onces

CHANGEMENTS AU NIVEAU DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours du trimestre, la Société a annoncé les nominations de Guy Belleau à titre de chef de l'exploitation et de Ronald « Jono » Lawrence à titre de vice-président principal, exploration et ressources. Après la clôture du trimestre, Philip C. Yee a été nommé administrateur indépendant et président du comité d'audit.

RÉSULTATS FINANCIERS ET OPÉRATIONNELS DU TRIMESTRE ET DU CUMUL DEPUIS LE DÉBUT DE L'EXERCICE

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022
Résultats financiers								
Produits des activités ordinaires ²	146 852	127 799	100 922	102 221	69 696	84 555	76 701	75 035
Coût des ventes	76 512	74 110	78 679	78 506	71 450	84 048	61 418	61 997
Marge de trésorerie ¹	94 635	76 239	46 624	47 576	22 233	28 722	34 408	26 466
Résultat par action	38 999	29 135	10 708	2 420	(3 248)	(5 014)	(345)	(3 527)
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) ¹	39 196	29 135	10 708	2 420	(2 573)	(5 014)	3 257	(3 527)
Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ¹	84 600	67 863	40 675	38 256	12 933	22 020	26 124	21 309
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation	60 976	57 083	46 502	37 176	45 076	13 979	5 120	10 267
Flux de trésorerie disponibles ¹	30 838	28 437	19 448	7 799	10 672	(5 279)	(19 597)	(31 609)
Information par action :								
Bénéfice net (perte nette)	0,26	0,19	0,07	0,02	(0,02)	(0,03)	(0,00)	(0,02)
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) ¹	0,26	0,19	0,07	0,02	(0,02)	(0,03)	0,02	(0,02)
Flux de trésorerie d'exploitation	0,41	0,38	0,31	0,25	0,30	0,09	0,04	0,07
Flux de trésorerie disponibles ¹	0,21	0,19	0,13	0,05	0,07	(0,04)	(0,14)	(0,22)
Chiffres clés des états financiers :								
Trésorerie	82 515	50 697	48 252	41 371	31 582	22 067	25 060	33 185
Fonds de roulement	69 413	31 204	(1 033)	(6 894)	(18 839)	(2 914)	(14 712)	(38 044)
Total des actifs	684 736	644 288	636 190	618 956	605 364	601 320	618 724	619 127
Total des passifs non courants	110 269	108 009	108 337	102 541	93 404	100 172	104 492	105 017
Résultats opérationnels								
Broyage (tonnes)								
Eagle River	57 984	52 552	51 632	54 669	55 153	64 672	48 133	58 306
Mishi	-	-	-	-	-	-	6 150	-
Kiena	51 321	57 669	45 344	49 649	47 351	51 824	42 324	51 419
Capacité	109 305	110 221	96 976	104 318	102 504	116 496	96 607	109 725
Teneur du minerai traité (g/t Au)								
Eagle River	13,1	11,8	15,5	14,1	11,9	11,4	13,5	14,0
Mishi	-	-	-	-	-	-	2,3	-
Kiena	13,1	13,5	5,9	7,7	4,9	5,0	5,9	5,9
Récupération (%)								
Eagle River	97,0	96,3	97,0	97,0	96,7	96,5	96,9	97,4
Mishi	-	-	-	-	-	-	72,5	-
Kiena	99,0	99,0	98,2	98,5	98,4	97,7	97,9	98,1
Production (onces)								
Eagle River	23 688	19 272	24 899	24 072	20 391	22 845	20 159	25 502
Mishi	-	-	-	-	-	-	332	-
Kiena	21 421	24 763	8 423	12 144	7 369	8 147	7 877	9 614
Total de l'or produit	45 109	44 035	33 322	36 216	27 760	30 992	28 368	35 116
Ventes d'or (onces)								
Eagle River	21 340	17 500	27 360	25 600	19 600	22 500	23 659	21 609
Mishi	-	-	-	-	-	-	341	41
Kiena	21 560	22 500	8 340	12 020	7 400	9 500	6 000	9 850
Total des ventes d'or	42 900	40 000	35 700	37 620	27 000	32 000	30 000	31 500

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022
Par once d'or vendue ¹								
Coût des ventes	1 783	1 853	2 204	2 087	2 646	2 627	2 047	1 968
Prix moyen réalisé ¹	3 420	3 192	2 823	2 715	2 579	2 640	2 554	2 380
Coûts décaissés ¹	1 214	1 286	1 517	1 451	1 755	1 743	1 407	1 540
Marge de trésorerie ¹	2 206	1 906	1 306	1 264	824	897	1 147	840
CMC ¹	1 920	1 977	2 226	2 082	2 711	2 238	1 977	2 136
Coûts des ventes par tonne broyée	700	672	811	753	697	721	636	565
Coût de production par tonne broyée ¹	489	488	523	474	457	448	454	444
Cours de change moyens 1 \$ US → \$ CA	1,363 7	1,368 4	1,348 8	1,361 9	1,341 4	1,342 8	1,352 5	1,357 8
Indicateurs de coûts (en \$ US)								
Coût des ventes	1 308	1 354	1 634	1 532	1 973	1 956	1 514	1 450
Coûts décaissés ¹	890	940	1 125	1 065	1 308	1 298	1 040	1 134
CMC ¹	1 408	1 445	1 650	1 529	2 021	1 666	1 462	1 573

1. Voir la rubrique « Mesures de performance non conformes aux IFRS » pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

2. Les produits des activités ordinaires comprennent des montants négligeables provenant de la vente d'argent comme sous-produit.

Examen opérationnel

	T3 de 2024	T3de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Minerai broyé (tonnes)								
Eagle River	57 984	55 153	2 831	5 %	162 168	167 958	(5 790)	(3) %
Mishi	-	-	-	-	-	6 150	(6 150)	(100) %
Kiena	51 321	47 351	3 970	8 %	154 334	141 499	12 835	9 %
Capacité	109 305	102 504	6 801	7 %	316 502	315 607	895	0 %
Teneur du minerai traité (g/t Au)								
Eagle River	13,1	11,9	1,2	10 %	13,4	12,1	1,3	11 %
Mishi	-	-	-	-	-	2,3	(2,3)	(100) %
Kiena	13,1	4,9	8,2	167 %	11,1	5,2	5,9	113 %
Récupérations (pourcentage)								
Eagle River	97,0	96,7	0,3	0 %	96,8	96,7	0	0 %
Mishi	-	-	-	-	0,0	72,5	(72,5)	(100) %
Kiena	99,0	98,4	0,6	1 %	98,9	98,0	0,9	1 %
Production d'or (onces)								
Eagle River	23 688	20 391	3 297	16 %	67 859	63 395	4 464	7 %
Mishi	-	-	-	-	-	332	(332)	(100) %
Kiena	21 421	7 369	14 052	191 %	54 607	23 393	31 214	133 %
	45 109	27 760	17 349	62 %	122 466	87 120	35 346	41 %
Ventes d'or (onces)								
Eagle River	21 340	19 600	1 740	9 %	66 200	65 759	441	1 %
Mishi	-	-	-	-	-	341	(341)	(100) %
Kiena	21 560	7 400	14 160	191 %	52 400	22 900	29 500	129 %
	42 900	27 000	15 900	59 %	118 600	89 000	29 600	33 %

¹ Les chiffres concernant le tonnage et les onces d'or ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

La production d'or à Eagle River au T3 de 2024 s'est établie à 23 688 onces, en comparaison de 20 391 onces au T3 de 2023, ce qui représente une augmentation de 16 % attribuable à une hausse de 10 % de la teneur du minerai traité et à une hausse de 5 % de la capacité.

La production d'or à Eagle River pour le CUM 2024 s'est élevée à 67 859 onces, en comparaison de 63 727 onces pour le CUM 2023, ce qui représente une augmentation de 6 % attribuable à une hausse de 11 % de la teneur du minerai traité, contrebalancée par une diminution de 3 % de la capacité. La teneur du minerai traité de 13,4 g/t observée à Eagle River pour le CUM 2024 se situe dans la fourchette supérieure des objectifs en raison du traitement de minerai supplémentaire à haute teneur provenant de la zone Falcon et du rapprochement positif observé aux zones 300.

Kiena a produit 21 421 onces au T3 de 2024, comparativement à 7 369 onces au T3 de 2023, ce qui représente une augmentation de 191 % attribuable principalement à une hausse de 167 % de la teneur du minerai traité et à une hausse de 8 % de la capacité. La teneur du minerai traité de 13,1 g/t observée à Kiena au T3 de 2024, qui se situe dans la limite supérieure des objectifs de 12,0 à 13,5 g/t pour Kiena en 2024, s'explique par le fait que le minerai provient presque exclusivement du nouvel horizon du niveau 129 de Kiena Deep, qui permet d'accéder aux zones à haute teneur A et A1 de Kiena Deep.

Kiena a produit 54 607 onces au CUM 2024, comparativement à 23 393 onces au CUM 2023, ce qui représente une augmentation de 133 % attribuable principalement à une hausse de 113 % de la teneur du minerai traité et un accroissement de 9 % de la capacité.

Examen financier

En milliers \$	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Produits des activités ordinaires	146 852	69 696	77 156	111 %	375 573	230 952	144 621	63 %
Coûts et charges								
Coût des ventes	76 512	71 450	5 062	7 %	229 301	216 916	12 385	6 %
Charges de la Société et frais généraux	6 346	4 707	1 639	35 %	16 287	12 376	3 911	32 %
Rémunération fondée sur des actions	316	328	(12)	(4) %	2 460	3 653	(1 193)	(33) %
Exploration et évaluation	4 757	2 935	1 822		8 199	5 162	3 037	
Charges de retraite	262	-	262		262	1 190	(928)	
(Profit) perte sur la sortie d'actifs miniers	(1)	(5)	4		(46)	312	(358)	
	88 192	79 415	8 777		256 463	239 609	16 854	
Résultat d'exploitation	58 660	(9 719)	68 379	(704) %	119 110	(8 657)	127 767	(1 476) %
Ajustement de la juste valeur de la contrepartie en actions à recevoir et des bons de souscription	1 159	(1 010)	2 169		2 468	(2 587)	5 055	
Quote-part de la perte de l'entreprise associée	-	(328)	328		-	(994)	994	
(Perte) profit sur la dilution de la participation	-	(91)	91		-	137	(137)	
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	-	(900)	900		-	(3 600)	3 600	
Intérêts et autres charges	(112)	(1 020)	908		(2 120)	(3 849)	1 729	
Résultat avant impôts	59 707	(13 068)	72 775		119 458	(19 550)	139 008	
Charges (produit) d'impôt minier et d'impôt sur le résultat	20 708	(9 820)	30 528		40 616	(10 943)	51 559	
Résultat net	38 999	(3 248)	42 247	1 301 %	78 842	(8 607)	87 449	1 016 %
Variation de la juste valeur des titres négociables	813	(120)	933		649	(480)	-	
Résultat global	39 812	(3 368)	(933)		79 491	(9 087)	88 578	
Flux de trésorerie d'exploitation	60 976	45 076	15 900	35 %	164 561	64 175	100 386	156 %
Flux de trésorerie disponibles ¹	30 838	10 672	20 166		78 723	(14 204)	92 927	

1 Voir la rubrique « Mesures de performance non conformes aux IFRS » pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Produits des activités ordinaires

En milliers \$	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Produits d'exploitation								
Or	146 699	69 619	77 080	111 %	375 160	230 719	144 441	63 %
Argent	153	77	76		413	233	180	
	146 852	69 696	77 156	111 %	375 573	230 952	144 621	63 %

Au T3 de 2024, Wesdome a généré des produits des activités ordinaires de 146,7 millions de dollars provenant de la vente de 42 900 onces d'or à un prix moyen réalisé de 3 420 \$ (2 508 \$ US) l'once, comparativement à la vente de 27 000 onces d'or à 2 579 \$ (1 923 \$ US) l'once pour des produits des activités ordinaires de 69,6 millions de dollars provenant de la vente d'or au T3 de 2023. L'augmentation de 111 % des produits des activités ordinaires est attribuable à l'augmentation de 59 % du nombre d'onces vendues et à la hausse de 33 % du prix de l'or réalisé en dollars canadiens.

Pour le CUM 2024, Wesdome a généré des produits des activités ordinaires de 375,2 millions de dollars provenant de la vente de 118 600 onces d'or à un prix moyen réalisé de 3 163 \$ (2 325 \$ US) l'once, comparativement à la vente de 89 000 onces d'or à 2 592 \$ (1 926 \$ US) l'once pour des produits des activités ordinaires de 230,7 millions de dollars provenant de la vente d'or pour le CUM 2023. L'augmentation de 63 % des produits des activités ordinaires est attribuable à l'augmentation de 33 % du nombre d'onces vendues et à la hausse de 22 % du prix de l'or réalisé en dollars canadiens.

Coût des ventes

En milliers \$	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Coût des ventes								
Coûts d'extraction et de traitement								
Extraction	27 090	25 234	1 856		82 368	78 669	3 699	
Traitement	8 811	7 769	1 042		27 153	23 097	4 056	
Frais d'administration du site et de campement	15 302	13 637	1 685		46 005	41 692	4 313	
Variation des stocks ¹	(556)	(206)	(350)		(1 563)	(1 068)	(495)	
	50 647	46 434	4 213	9 %	153 963	142 390	11 573	8 %
Redevances	1 570	1 029	541		4 112	3 199	913	
Épuisement et amortissement	24 295	23 987	308		71 226	71 327	(101)	
	76 512	71 450	5 062	7 %	229 301	216 916	12 385	6 %

1 Voir la note 21 des états financiers de la Société pour une ventilation des stocks et des ajustements des stocks en circuit pour les périodes closes les 30 septembre 2024 et 2023.

Le coût des ventes du T3 de 2024 a augmenté de 5,1 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à la période correspondante de 2023, en raison essentiellement d'une augmentation de 9 % des charges d'exploitation minière attribuable à une hausse de 62 % des onces produites et à une augmentation de 7 % de la capacité.

Le coût des ventes du CUM 2024 a augmenté de 12,4 millions de dollars, ou 6 %, par rapport au CUM 2023, en raison principalement d'une augmentation de 41 % des onces produites, du plus grand nombre de mètres forés, de l'augmentation du personnel et de l'augmentation des frais d'entretien.

Charges de la Société et frais généraux

Au T3 de 2024, les charges de la Société et les frais généraux ont augmenté de 35 % par rapport à la période correspondante de 2023 pour atteindre 6,3 millions de dollars, en raison principalement de l'accroissement des activités d'entreprise et de l'augmentation du personnel au siège social. Pour le CUM 2024, les charges de la Société et les frais généraux ont augmenté de 3,9 millions de dollars, ou 32 %, en raison principalement de l'augmentation du personnel technique et administratif au siège social. Les charges de la Société et les frais généraux devraient se situer entre 6,0 et 6,5 millions de dollars pour le T4 de 2024.

Paielements fondés sur des actions

Au cours du T3 de 2024 et du CUM 2024, la Société a attribué respectivement 25 743 et 727 418 options sur actions, 2 487 et 130 664 unités d'actions restreintes (« UAR ») et 9 946 et 266 300 unités d'actions de performance (« UAP ») à ses employés et à ses dirigeants et, au cours du CUM 2024, elle a attribué 76 918 unités d'actions différées (« UAD ») à des administrateurs non dirigeants dans le cadre de son régime d'achat d'actions général de 2020. Toutes les options sur actions et les UAR ont une durée d'acquisition de trois ans, la première tranche étant acquise à la date du premier anniversaire de l'émission. Les UAP sont assorties de conditions d'acquisition de titres conditionnelles au maintien de l'emploi à la fin de la période de performance de trois ans. Toutes les UAD sont entièrement acquises à la date de l'attribution et deviennent payables à la retraite des administrateurs.

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024, la charge de rémunération comptabilisée dans le cadre des régimes s'est élevée respectivement à 0,3 million de dollars et à 2,5 millions de dollars.

Exploration et évaluation

Toutes les dépenses liées à des activités d'exploration et d'évaluation sont passées en charges jusqu'à ce que la Société ait établi la faisabilité technique et la viabilité commerciale. Au T3 de 2024, Wesdome a consacré 4,8 millions de dollars à son programme d'exploration, dont 0,9 million de dollars à Eagle River et 3,9 millions de dollars à Kiena. Pour le CUM 2024, Wesdome a consacré 8,2 millions de dollars à son programme d'exploration, dont 3,2 millions de dollars à Eagle River et 5,0 millions de dollars à Kiena.

Charge fiscale

En milliers \$	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Charges (produit) d'impôt minier et d'impôt sur le résultat								
Exigibles	19 491	(4 202)	23 693		38 859	(662)	39 521	
Différés	1 217	(5 618)	6 835		1 757	(10 281)	12 038	
	<u>20 708</u>	<u>(9 820)</u>	<u>30 528</u>	(311) %	<u>40 616</u>	<u>(10 943)</u>	<u>51 559</u>	(471) %

À l'heure actuelle, Wesdome est assujettie à l'impôt fédéral sur le résultat et à l'impôt minier sur les profits tirés des ressources en Ontario et au Québec. Au 30 septembre 2024, la Société a comptabilisé un montant exigible courant de 9,7 millions de dollars au titre de l'impôt sur le résultat et de l'impôt minier.

Le BAIIA de la Société s'est établi à 84,6 millions de dollars pour le T3 de 2024 et à 193,1 millions de dollars pour le CUM 2024, en comparaison de 12,9 millions de dollars et de 61,1 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2023. La Société a inscrit un bénéfice net avant impôt de 59,7 millions de dollars pour le T3 de 2024 et de 119,5 millions de dollars pour le CUM 2024, en comparaison d'une perte nette avant impôt de 13,1 millions de dollars et de 19,6 millions de dollars pour les périodes correspondantes de 2023.

PERFORMANCE DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

EAGLE RIVER

Eagle River, situé à 50 kilomètres à l'ouest de Wawa, en Ontario, comprend la mine souterraine Eagle River (en production depuis 1995) et une installation de traitement du minerai adjacentes à l'ancienne mine à ciel ouvert de Mishi, et est autorisé à produire 1 200 tonnes par jour. La mine à ciel ouvert de Mishi, qui a commencé ses activités en 2002, a été épuisée au T4 de 2020 et les stocks de minerai sont maintenant entièrement épuisés.

Résultats opérationnels

Résultats d'exploitation d'Eagle River	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Minerai broyé (tonnes)								
Eagle River	57 984	55 153	2 831	5 %	162 168	167 958	(5 790)	(3) %
Mishi	-	-	-	-	-	6 150	(6 150)	(100) %
Total du minerai broyé	57 984	55 153	2 831	5 %	162 168	174 108	(11 940)	(7) %
Teneur du minerai traité (grammes par tonnes, « g/t »)								
Eagle River	13,1	11,9	1,2	10 %	13,4	12,1	1,3	11 %
Mishi	-	-	-	-	-	2,3	(2,3)	(100) %
Total de la teneur du minerai traité	13,1	11,9	1,2	10 %	13,4	12,1	1,3	11 %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)								
Eagle River	97,0	96,7	0,3	0 %	96,8	96,7	0,1	0 %
Mishi	-	-	-	-	-	72,5	(72,5)	(100) %
Total de la récupération de l'or	97,0	96,7	0,3	0 %	96,8	96,7	0,1	0 %
Production d'or (onces)								
Eagle River	23 688	20 391	3 297	16 %	67 859	63 395	4 464	7 %
Mishi	-	-	-	-	-	332	(332)	(100) %
Total de la production d'or	23 688	20 391	3 297	16 %	67 859	63 727	4 132	6 %
Ventes d'or (onces)								
Eagle River	21 340	19 600	1 740	9 %	66 200	65 759	441	1 %
Mishi	-	-	-	-	-	341	(341)	(100) %
Total des ventes d'or	21 340	19 600	1 740	9 %	66 200	66 100	100	0 %
Coûts de production par tonne broyée¹ (\$)	545	503	43	9 %	570	485	85	18 %
Coûts par once vendue (\$/once)								
Coût des ventes	2 042	2 046	(4)	(0) %	1 972	1 912	60	3 %
Coûts décaissés ¹	1 449	1 442	7	0 %	1 422	1 380	43	3 %
Coûts de maintien complets ¹	2 318	2 467	(148)	(6) %	2 107	2 039	68	3 %
Coûts par once vendue (\$ US/once)								
Coût des ventes	1 497	1 525	(28)	(2) %	1 449	1 421	28	2 %
Coûts décaissés ¹	1 062	1 075	(12)	(1) %	1 046	1 025	20	2 %
Coûts de maintien complets ¹	1 700	1 839	(139)	(8) %	1 549	1 516	33	2 %

Au cours du T3 de 2024, Eagle River a produit 23 688 onces d'or, contre 20 391 onces au T3 de 2023, ce qui s'explique principalement par une augmentation de 10 % de la teneur du minerai traité et par une hausse de 5 % de la capacité. Au cours des neuf premiers mois de 2024, en raison d'une augmentation de 11 % de la teneur du minerai traité, Eagle River a produit 67 859 onces d'or, en comparaison de 63 727 onces au cours des neuf premiers mois de 2023, compte tenu du gisement de Mishi. La teneur d'Eagle River s'est établie à 13,4 g/t pour les neuf premiers mois de 2024, en comparaison de 12,1 g/t pour les neuf premiers mois de 2023.

Résultats financiers

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Résultats financiers								
Produits d'or tirés de l'exploitation minière	73 600	50 489	23 111	46 %	206 970	170 640	36 330	21 %
Coût des ventes								
Extraction	13 456	13 314	142	1 %	41 301	42 349	(1 048)	(2) %
Traitement	5 166	4 502	664	15 %	16 266	13 669	2 597	19 %
Frais d'administration du site et de campement	10 942	9 856	1 086	11 %	33 354	30 570	2 784	9 %
Variation des stocks	(156)	(382)	226	(59) %	(671)	1 562	(2 233)	(143) %
Redevances	1 570	1 029	541	53 %	4 112	3 199	913	29 %
Charge d'amortissement et d'épuisement	12 591	11 783	808	7 %	36 152	35 029	1 123	3 %
	43 569	40 102	3 467	9 %	130 514	126 378	4 136	3 %
Charge d'amortissement et d'épuisement	(12 591)	(11 783)	(808)	7 %	(36 152)	(35 029)	(1 123)	3 %
Produits d'argent	(63)	(61)	(2)	3 %	(211)	(162)	(49)	30 %
Total des coûts décaissés	30 915	28 258	2 657	9 %	94 151	91 187	2 964	3 %
Coût des ventes par once d'or vendue (dollars canadiens)	2 042	2 046	(4)	(0) %	1 972	1 912	60	3 %
Coûts décaissés par once d'or vendue (dollars canadiens) ¹	1 449	1 442	7	0 %	1 422	1 380	43	3 %
Marge de trésorerie ¹	42 685	22 231	20 454	92 %	112 819	79 453	33 366	42 %
Coûts de maintien complets ¹								
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	6 613	6 230	383	6 %	21 115	18 033	3 082	17 %
Maintien des immobilisations minières	4 292	10 360	(6 068)	(59) %	9 574	15 158	(5 584)	(37) %
Installations de gestion des résidus	4 027	15	4 012	26 747 %	4 401	29	4 372	15 076 %
Charges de la Société et frais généraux	3 013	2 273	740	33 %	7 952	5 987	1 965	33 %
Paiements d'obligations locatives	615	1 208	(593)	(49) %	2 278	4 402	(2 124)	(48) %
	49 475	48 344	1 131	2 %	139 471	134 796	4 675	3 %
Coûts de maintien complets par once d'or (dollars canadiens) ¹	2 318	2 467	(147)	(6) %	2 107	2 039	68	3 %
Coût des ventes par tonne broyée	751	727	24	3 %	805	726	79	11 %
Coûts de production par tonne broyée ¹	545	503	43	9 %	570	485	85	18 %
Dépenses en immobilisations	14 932	16 605	(1 673)	(10) %	35 090	33 221	1 869	6 %

¹ Voir la rubrique « Mesures de performance non conformes aux IFRS » pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Produits des activités ordinaires

Au T3 de 2024, Eagle River a généré des produits des activités ordinaires de 73,6 millions de dollars tirés de la vente de 21 340 onces d'or, comparativement à des produits des activités ordinaires de 50,5 millions de dollars provenant de la vente de 19 600 onces au T3 de 2023. Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 46 % par rapport au T3 de 2023 en raison principalement de la hausse du nombre d'onces vendues et de la hausse du prix moyen réalisé de l'or en dollars canadiens.

Au cours des neuf premiers mois de 2024, Eagle River a généré des produits des activités ordinaires de 207,0 millions de dollars tirés de la vente de 66 200 onces d'or, comparativement à des produits des activités ordinaires de 170,6 millions de dollars provenant de la vente de 66 100 onces au cours des neuf premiers mois de 2023. Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 21 % par rapport aux neuf premiers mois de 2023 en raison de la hausse du prix moyen réalisé de l'or en dollars canadiens et de l'augmentation du nombre d'onces vendues.

Coût des ventes

Le coût des ventes a augmenté de 9 % au T3 de 2024 par rapport à la période correspondante de 2023 pour s'établir à 43,6 millions de dollars, en raison principalement d'une augmentation de 1,9 million de dollars des charges d'exploitation minière et d'une augmentation de 0,8 million de dollars liée à la charge d'amortissement et d'épuisement attribuable à une hausse de 16 % du nombre d'onces produites et à une hausse de 5 % de la capacité. Le coût des ventes a augmenté de 3 % au cours des neuf premiers mois de 2024 par rapport à celui des neuf premiers mois de 2023, ce qui s'explique surtout par une augmentation de 6 % du nombre d'onces produites attribuable à une hausse de 11 % de la teneur du minerai traité, laquelle a été contrebalancée par une capacité légèrement diminuée.

Les coûts décaissés se sont établis à 1 449 \$ (1 062 \$ US) par once d'or vendue pour le T3 de 2024, en comparaison de 1 442 \$ (1 075 \$ US) pour le T3 de 2023, ce qui s'explique essentiellement par l'augmentation des charges d'exploitation minière attribuable à la hausse du nombre d'onces produites et à la capacité accrue. Les coûts décaissés de 1 422 \$ (1 046 \$ US) par once d'or vendue inscrits pour les neuf premiers mois de 2024 affichent une hausse de 3 % par rapport à ceux de 1 380 \$ (1 025 \$ US) inscrits pour les neuf premiers mois de 2023, ce qui s'explique essentiellement par la hausse du nombre d'onces produites.

Les CMC de 2 318 \$ (1 700 \$ US) par once d'or vendue inscrits pour le T3 de 2024 affichent une baisse de 6 % par rapport à ceux de 2 467 \$ (1 839 \$ US) inscrits pour le T3 de 2023, ce qui s'explique principalement par l'augmentation du nombre d'onces vendues et par la diminution des dépenses en immobilisations de maintien. Les CMC de 2 107 \$ (1 549 \$ US) par once d'or vendue inscrits pour les neuf premiers mois de 2024 affichent une hausse de 3 % par rapport à ceux de 2 039 \$ (1 516 \$ US) inscrits pour les neuf premiers mois de 2023, ce qui s'explique essentiellement par la hausse des coûts d'exploitation et des dépenses en immobilisations de maintien.

Mine souterraine Eagle River

Aménagement et forage

Le programme d'exploration et de forage intercalaire, qui a été couronné de succès, a ciblé la zone 300 en profondeur, la zone Falcon 311 et la zone centrale 6 pour la croissance et la conversion des ressources à partir de plateformes souterraines établies. Des forages intercalaires supplémentaires vers la zone Falcon 7, la zone 311, la zone 5 et la zone 711 se sont concentrés sur la conversion des ressources avec des forages de délimitation continus pour soutenir les zones de production au cours de l'exercice à l'étude et en vue de la production prévue pour 2025.

Une minéralisation à haute teneur est continuellement interceptée dans la zone 6 centrale, qui recèle un immense potentiel pour nos activités minières. Cette zone découverte en 2023 continue de descendre et de plonger en direction de l'est. Située à une profondeur intermédiaire et à proximité des infrastructures souterraines, le ciblage de cette zone reste une priorité pour le développement des ressources et la conversion potentielle des réserves. La zone devrait être continue et devenir éventuellement une zone minière prometteuse.

Le programme de forage a continué à cibler le potentiel en amont de la zone Falcon 311. Les forages intercalaires ont continué à améliorer la classification des ressources, renforçant ainsi notre compréhension de la zone. La délimitation réussie de la zone dans les roches volcaniques à l'ouest de la diorite démontre le potentiel de croissance d'autres zones en dehors de la minéralisation se trouvant dans la diorite. Les résultats du forage ont indiqué une minéralisation à plus haute teneur pour la zone en profondeur.

Les forages intercalaires confirment la qualité et la continuité de la minéralisation à haute teneur de la zone 300 en dessous de l'altitude de 1 400 m, ce qui crée des occasions de conversion des ressources minérales. Les résultats récents ont donné des valeurs considérables, ce qui témoigne de la continuité et la qualité de la zone 300. L'exploration du potentiel en profondeur de la zone 300 reste une priorité absolue pour améliorer notre compréhension de la structure.

Exploration en surface

Le traitement des données du levé de polarisation provoquée réalisé à l'ouest de la diorite est demeuré au centre des préoccupations. L'étude structurale évalue les cibles à l'aide d'une cartographie de la surface et d'un échantillonnage potentiel.

KIENA

La mine Kiena est une infrastructure intégrée d'extraction et de broyage entièrement autorisée qui comprend un puits d'exploitation de 930 m et une usine d'une capacité de 2 000 tpj. De 1981 à 2013, la mine a produit 1,75 million d'onces d'or à partir de 12,5 millions de tonnes de minerai à une teneur d'or de 4,5 g/t Au. L'essentiel de cette production provenait de la zone S-50, à des profondeurs entre 100 et 1000 m.

Résultats opérationnels

	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Résultats d'exploitation de Kiena								
Minerai broyé (tonnes)	51 321	47 351	3 970	8 %	154 334	141 499	12 835	9 %
Teneur du minerai traité (g/t)	13,1	4,9	8,2	167 %	11,1	5,2	5,9	113 %
Taux de récupération moyen des broyeurs (%)	99,0	98,4	0,6	1 %	98,9	98,0	0,9	1 %
Production d'or (onces)	21 421	7 369	14 052	191 %	54 607	23 393	31 214	133 %
Ventes d'or (onces)	21 560	7 400	14 160	191 %	52 400	22 900	29 500	129 %
Coûts de production par tonne broyée¹ (\$)	426	402	24	6 %	424	419	5	1 %
Coûts par once vendue (\$/once)								
Coût des ventes	1 524	4 225	(2 701)	(64) %	1 881	3 944	(2 064)	(52) %
Coûts décaissés¹	981	2 585	(1 605)	(62) %	1 212	2 365	(1 153)	(49) %
Coûts de maintien complets¹	1 526	3 359	(1 832)	(55) %	1 937	3 027	(1 090)	(36) %
Coûts par once vendue (\$ US/onces)								
Coût des ventes	1 118	3 149	(2 032)	(65) %	1 382	2 931	(1 549)	(53) %
Coûts décaissés¹	719	1 927	(1 208)	(63) %	891	1 758	(867)	(49) %
Coûts de maintien complets¹	1 119	2 504	(1 385)	(55) %	1 424	2 249	(826)	(37) %

La mine Kiena a produit 21 421 onces d'or au T3 de 2024, comparativement à 7 369 onces au T3 de 2023, en raison principalement d'une hausse de 167 % de la teneur du minerai traité attribuable à une intensification des activités d'extraction du minerai à teneur élevée de Kiena Deep à partir du niveau 129 à la mi-avril et d'une augmentation de 8 % de la capacité. La teneur du minerai traité à Kiena a augmenté pour s'établir à 13,1 g/t au T3 de 2024, en comparaison de 4,9 g/t au T3 de 2023. La récupération de l'or a augmenté pour s'établir à 99,0 %, comparativement à 98,4 % pour la période correspondante de 2023. Au cours du T3 de 2024, l'usine a traité un volume de 51 321 tonnes, comparativement à 47 351 tonnes au cours du T3 de 2023.

Kiena a produit 54 607 onces d'or au cours des neuf premiers mois de 2024, comparativement à 23 393 onces d'or au cours des neuf premiers mois de 2023, ce qui s'explique principalement par une hausse de 113 % de la teneur du minerai traité et par une augmentation de 9 % de la capacité. La teneur du minerai traité à Kiena a augmenté pour s'établir à 11,1 g/t pour les neuf premiers mois de 2024, comparativement à 5,2 g/t pour les neuf premiers mois de 2023. Le taux de récupération de l'or a augmenté pour s'établir à 98,9 %, comparativement à 98,0 % pour la période correspondante de 2023. Au cours des neuf premiers mois de 2024, l'usine a traité un volume de 154 334 tonnes, comparativement à 141 499 tonnes au cours des neuf premiers mois de 2023. Au deuxième trimestre, Kiena a commencé à traiter du minerai à plus haute teneur provenant du niveau 129 de Kiena Deep, ce qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2024.

Résultats financiers

En milliers, sauf les montants par unité et par action	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Produits d'or tirés de l'exploitation minière	73 099	19 130	53 969	282 %	168 190	60 079	108 111	180 %
Coût des ventes								
Extraction	13 634	11 919	1 715	14 %	41 067	36 317	4 750	13 %
Traitement	3 645	3 267	378	12 %	10 888	9 429	1 459	15 %
Frais d'administration du site et de campement	4 360	3 780	580	15 %	12 651	11 122	1 529	14 %
Variation des stocks	(400)	178	(578)	(325) %	(893)	(2 628)	1 735	(66) %
Charge d'amortissement et d'épuisement	11 622	12 119	(497)	(4) %	34 830	36 085	(1 255)	(3) %
	32 861	31 263	1 598	5 %	98 543	90 325	8 218	9 %
Charge d'amortissement et d'épuisement	(11 622)	(12 119)	497	(4) %	(34 830)	(36 085)	1 255	(3) %
Produits d'argent	(90)	(16)	(74)	463 %	(202)	(71)	(131)	185 %
Total des coûts décaissés	21 149	19 128	2 021	11 %	63 511	54 169	9 342	17 %
Coût des ventes par once d'or vendue (dollars canadiens)	1 524	4 225	(2 701)	(64) %	1 881	3 944	(2 064)	(52) %
Coûts décaissés par once d'or vendue (dollars canadiens) ¹	981	2 585	(1 605)	(62) %	1 212	2 365	(1 153)	(49) %
Marge de trésorerie ¹	51 950	2	51 948	2 597 400 %	104 679	5 910	98 769	1 671 %
Coûts de maintien complets ¹								
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	6 804	3 453	3 351	97 %	23 739	9 157	14 582	159 %
Maintien des immobilisations minières	1 721	-	1 721	100 %	5 964	-	5 964	100 %
Installations de gestion des résidus	220	-	220	100 %	312	-	312	100 %
Charges de la Société et frais généraux	3 013	2 273	740	33 %	7 952	5 987	1 965	33 %
	32 907	24 854	8 053	32 %	101 478	69 313	32 165	46 %
Coûts de maintien complets par once d'or (dollars canadiens) ¹	1 526	3 359	(1 831)	(55) %	1 937	3 027	(1 090)	(36) %
Coût des ventes par tonne broyée	640	660	(20)	(3) %	639	638	0	0 %
Coûts de production par tonne broyée ¹	426	402	25	6 %	424	419	5	1 %
Dépenses en immobilisations	14 590	15 049	(459)	(3) %	48 469	39 014	9 455	24 %

¹ Voir la rubrique « Mesures de performance non conformes aux IFRS » pour le rapprochement de ces mesures non conformes aux IFRS et des états financiers.

Produits des activités ordinaires

Au cours du T3 de 2024, Kiena a généré des produits des activités ordinaires tirés de la vente d'or totalisant 73,1 millions de dollars grâce à la vente de 21 560 onces, comparativement à des produits des activités ordinaires de 19,1 millions de dollars tirés de la vente de 7 400 onces au T3 de 2023. Les produits des activités ordinaires ont augmenté de 282 % par rapport au T3 de 2023 en raison de la hausse du nombre d'onces vendues et de l'augmentation du prix moyen réalisé de l'or en dollars canadiens. Au cours des neuf premiers mois de 2024, Kiena a généré des produits des activités ordinaires tirés de la vente d'or totalisant 168,2 millions de dollars grâce à la vente de 52 400 onces, soit une hausse de 180 % comparativement à des produits des activités ordinaires de 60,1 millions de dollars tirés de la vente de 22 900 onces pour les neuf premiers mois de 2023. Les produits des activités ordinaires ont augmenté au cours des neuf premiers mois de 2024 en raison de la hausse du nombre d'onces vendues et de l'augmentation du prix moyen réalisé de l'or en dollars canadiens.

Coût des ventes

Le coût des ventes au T3 de 2024 s'est établi à 32,9 millions de dollars, soit une hausse de 5 % par rapport à celui de la période correspondante de 2023, en raison essentiellement d'une augmentation de 2,7 millions de dollars des charges d'exploitation minière attribuable à un accroissement de 8 % de la capacité, en partie contrebalancée par une variation de 0,6 million de dollars du niveau des stocks et par une diminution de 0,5 million de dollars liée à l'épuisement et à l'amortissement hors trésorerie découlant d'une hausse des stocks. Le coût des ventes pour les neuf premiers mois de 2024 a augmenté de 9 % par rapport à celui de la période correspondante de 2023 pour atteindre 98,5 millions de dollars, en raison principalement d'une augmentation du total des charges d'exploitation minière attribuable à une hausse de 9 % de la capacité.

Les coûts décaissés de 981 \$ (719 \$ US) par once d'or vendue au T3 de 2024 ont diminué de 62 % par rapport aux coûts de 2 585 \$ (1 927 \$ US) au T3 de 2023, en raison principalement d'une hausse de 191 % du nombre d'onces vendues. Les coûts décaissés de 1 212 \$ (891 \$ US) par once d'or vendue au cours des neuf premiers mois de 2024 ont diminué de 49 % par rapport aux coûts de 2 365 \$ (1 758 \$ US) au cours des neuf premiers mois de 2023, en raison principalement d'une hausse de 129 % du nombre d'onces vendues, en partie contrebalancée par une augmentation du total des charges d'exploitation minière attribuable à une hausse de la capacité.

Les CMC par once d'or vendue ont diminué de 55 % au T3 de 2024 pour s'établir à 1 526 \$ (1 119 \$ US), en comparaison de 3 359 \$ (2 504 \$ US) au T3 de 2023, en raison surtout d'une augmentation du nombre d'onces vendues, en partie contrebalancée par une hausse du total des charges d'exploitation minière et des dépenses en immobilisations de maintien. Les CMC par once d'or vendue ont diminué de 36 % au cours des neuf premiers mois de 2024 pour s'établir à 1 937 \$ (1 424 \$ US), comparativement à 3 027 \$ (2 249 \$ US) au cours des neuf premiers mois de 2023, en raison essentiellement d'une augmentation de 129 % du nombre d'onces vendues, en partie contrebalancée par une hausse du total des charges d'exploitation minière et des dépenses en immobilisations de maintien.

FORAGE D'EXPLORATION ET MISE EN VALEUR

Aménagement et forage

Kiena Deep reste une cible prometteuse pour la croissance et la conversion, le forage se concentrant sur la croissance de la zone South Limb de Kiena Deep et le forage intercalaire ciblant les zones de Footwall découvertes en 2022, le forage de suivi se poursuivant pour améliorer la compréhension des zones. Le forage a donné des résultats de 31,7 g/t Au sur 5,3 m, illustrant le potentiel de minéralisation à haute teneur sur des largeurs raisonnables. Cela offre une flexibilité opérationnelle et démontre qu'il est possible d'augmenter les onces par mètre vertical et d'accroître la production à proximité des élévations de Footwall. Plusieurs occasions à exploiter pour augmenter le nombre d'onces demeurent dans la zone South Limb en profondeur de Kiena Deep et dans les zones de basalte de l'éponte supérieure.

Le forage de suivi dans la zone Wish inexplorée s'est poursuivi au cours du trimestre afin de fournir une première évaluation de la taille et de la continuité potentielle de la minéralisation. La réhabilitation du développement du niveau 33 à l'est progresse bien, en vue d'assurer la mise en place de plates-formes de forage plus optimales.

Forage d'exploration en surface

Plus de 10 000 mètres de forage étaient prévus dans la zone Dubuisson à partir des barges, ciblant les ressources existantes pour la conversion et l'extension en profondeur des zones. Plusieurs zones ont fait l'objet de forages intercalaires afin de confirmer le modèle réinterprété, d'améliorer la densité des forages en vue d'une meilleure classification des ressources et de tester l'extension en aval-pendage. Les résultats des forages ont confirmé la continuité de la zone, et les résultats supérieurs à la moyenne non seulement valident nos efforts, mais soulignent également le potentiel prometteur de l'existence de zones à plus haute teneur. La proximité de la zone Dubuisson avec l'aménagement du niveau 33 et les ressources relativement importantes disponibles pour la conversion en font une excellente occasion de procurer de la flexibilité pour l'exploitation minière future.

La zone nord-ouest, située à environ 400 mètres au nord de la rampe Presqu'île prévue, a été ciblée au cours de la saison de forage par barge de 2024. Des forages de suivi sont planifiés pour confirmer la minéralisation et évaluer l'étendue de la zone. Une minéralisation à haute teneur a été interceptée au nord de la zone, indiquant potentiellement une nouvelle tendance de minéralisation vers le nord. La proximité relative de la zone par rapport à la rampe Presqu'île prévue augmente son potentiel en tant que zone exploitable à une profondeur intermédiaire.

À l'est de la mine Kiena, des forages historiques ont confirmé la minéralisation dans la zone Duchesne, qui a été modélisée sur la base des forages initiaux. Un forage de suivi était prévu en 2024 pour tester l'interprétation initiale et confirmer une minéralisation supplémentaire. Bien que la minéralisation ait été confirmée, le forage a entraîné une réinterprétation du modèle et des contrôles géologiques.

Projet Presqu'île

Le gisement Presqu'île est situé à 1,3 kilomètre à l'ouest de la mine Kiena et a été identifié comme cinq zones riches en or recoupant des roches mafiques (zones PR-1, 2 et 2A) et des roches ultramafiques (zones PR-3 et 4). Presqu'île n'est qu'un des nombreux gisements sous-explorés près de la surface sur le lot de terres de Kiena qui pourraient tirer parti de la capacité excédentaire de l'usine de traitement de Kiena, d'une capacité de 2 040 tonnes par jour, et prolonger la durée de vie de la mine.

Les résultats d'une récente étude interne du projet Presqu'île prévoient une alimentation de 250 à 400 tonnes par jour à compter de la fin de 2025, ce qui permettrait une production de 15 000 à 20 000 onces par an à des coûts de maintien complets tout à fait comparables à ceux de l'exploitation de Kiena. Une demande de permis minier pour Presqu'île devrait être déposée au cours du premier trimestre de 2025.

Les travaux sur la tête de la rampe ont débuté en décembre 2023, et ils étaient en majeure partie achevés au début d'avril 2024. L'aménagement latéral de la rampe d'exploration a commencé à la mi-avril, après la construction de la tête. Il est actuellement prévu que la rampe avance de 1 150 mètres d'ici la fin de l'année 2024, les 1 250 mètres restants devant être aménagés en 2025. On prévoit que les dépenses liées à la tête, à la rampe et à l'infrastructure de surface s'élèveront à environ 25 millions en 2024.

Le forage à Presqu'île a commencé en septembre 2024. Le forage initial testant une zone proche d'une intersection à faible teneur a recoupé une minéralisation avec de l'or visible. L'étendue du programme de forage a été augmentée afin de réaliser davantage de sondages dans la zone classée dans la catégorie des ressources présumées en vue d'une conversion potentielle des ressources et, outre le potentiel d'extension en aval-pendage, il souligne la valeur significative de la zone et l'importance de celle-ci.

GESTION DES RÉSIDUS ET DE L'EAU

Étant donné que les activités minières de la fosse de Mishi ont pris fin, celle-ci fournit un lieu de stockage tampon pour gérer l'excédent d'eau qui peut provenir de la crue en surface et du bassin de récupération, près de l'usine Eagle River, au besoin. En 2023, une nouvelle usine de traitement de l'eau par osmose inverse a été intégrée au système de traitement de l'eau afin de traiter l'eau dans les limites de rejet réglementées. Lorsque cette usine atteindra sa pleine production, la Société compte réduire considérablement le volume d'eau stocké sur le site afin de disposer d'une plus grande souplesse opérationnelle.

La Société prévoit d'achever en 2024 la phase 5 de l'élévation qui a débuté en 2021 et de construire une extension de la berme du périmètre nord et du barrage de confinement nord, ce qui permettra d'ajouter environ trois années de stockage à l'installation existante. La Société étudie les possibilités de maximiser davantage la capacité de stockage des installations de gestion de résidus de Miron Creek, tout en travaillant parallèlement à l'élaboration d'une demande de permis pour la construction d'une nouvelle installation près de la fosse Mishi.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Au 30 septembre 2024, Wesdome affichait un fonds de roulement de 88,9 millions de dollars, comparativement à 6,9 millions de dollars au 31 décembre 2023. La trésorerie au 30 septembre 2024 s'élevait à 82,5 millions de dollars, comparativement à 41,4 millions de dollars à l'ouverture de l'exercice. Le tableau des flux de trésorerie abrégé est le suivant :

En millions (dollars canadiens)	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation	CUM 2024	CUM 2023	Variation
Eagle River						
Marge de trésorerie ¹	42,7 \$	22,2 \$	20,5 \$	112,8 \$	79,5 \$	33,3 \$
Investissements de maintien et exploration minière	(10,9)	(16,6)	5,7	(30,7)	(33,2)	2,5
Installations de gestion des résidus	(4,0)	0,0	(4,0)	(4,4)	0,0	(4,4)
Obligations locatives	(0,6)	(1,2)	0,6	(2,3)	(4,4)	1,1
	27,2	4,4	22,8	75,4	41,9	33,5
Kiena						
Marge de trésorerie ¹	52,0	0,0	52,0	104,7	5,9	98,8
Investissement de maintien et exploration minière	(6,8)	(3,5)	(3,3)	(23,7)	(9,2)	(14,5)
Aménagement d'une rampe – Kiena Deep	(0,0)	(4,1)	4,1	(3,6)	(12,8)	9,2
Infrastructures et équipement minier mis à niveau	(1,7)	(7,5)	5,8	(6,0)	(17,1)	11,1
Installations de gestion des résidus	(0,2)	0,0	(0,2)	(0,3)	0,0	(0,3)
Investissement dans le développement, l'exploration et l'évaluation	(5,8)	0,0	(5,8)	(14,8)	0,0	(14,9)
	37,5	(15,1)	52,6	56,3	(33,2)	89,4
Société	(6,3)	(4,7)	(1,6)	(16,3)	(12,4)	(3,9)
Exploration	(4,8)	(2,9)	(1,9)	(8,2)	(5,2)	(3,0)
Options sur actions exercées	1,4	0,0	1,4	4,2	0,7	3,5
Charges de retraite	(0,3)	0,0	(0,3)	(0,3)	(1,2)	0,9
Impôt minier et impôt sur le résultat payés	(25,6)	12,5	(38,1)	(34,2)	9,5	(43,7)
Produit de la vente de Goldshore	0,0	0,0	0,0	2,9	0,0	2,9
Participation dans Angus Gold Inc.	0,0	0,0	0,0	(3,6)	0,0	(3,6)
Remboursement de la facilité de crédit renouvelable	0,0	0,0	0,0	(39,0)	(15,9)	(23,1)
Produits du programme de placement au cours du marché	0,0	0,0	0,0	0,0	30,6	(30,6)
Fonds détenus en contrepartie d'une lettre de garantie	0,0	(1,5)	1,5	0,0	(1,5)	1,5
Paiements d'intérêts	(0,3)	(1,2)	0,9	(2,2)	(3,6)	1,4
Variation nette du fonds de roulement et autres	3,0	18,0	(15,0)	6,1	(11,1)	17,2
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie	31,8 \$	9,5 \$	22,3 \$	41,1 \$	(1,4) \$	42,4 \$
Trésorerie à l'ouverture de la période	50,7 \$	22,1 \$		41,4 \$	33,2 \$	
Trésorerie à la clôture de l'exercice	82,5 \$	31,6 \$		82,5 \$	31,8 \$	

¹ La marge de trésorerie est une mesure de la performance non conforme aux IFRS. Voir les informations sur les mesures non conformes aux IFRS dans le présent rapport de gestion.

La marge de trésorerie¹ à Eagle et à Kiena a augmenté par rapport à celle des périodes correspondantes de 2023 en raison de l'augmentation du nombre d'onces d'or vendues et d'un prix de l'or réalisé en dollars canadiens plus élevé.

Le tableau qui suit présente les variations importantes des flux de trésorerie d'exploitation pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023, comme suit :

En milliers \$	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation période précédente	57 083	13 979	43 104	308 %	37 176	10 267	26 909	262 %
Augmentation (diminution) de la marge de trésorerie liée aux activités minières	18 396	(6 489)	24 885		168 834	58 897	109 937	
Augmentation des autres dépenses d'exploitation (Charges) produit d'impôt minier et d'impôt sur le résultat	(3 459)	(2 368)	(1 091)		(16 276)	(13 304)	(2 972)	
	(17 561)	12 503	(30 064)		(32 231)	14 094	(46 325)	
Charges de retraite	(262)	-	(262)		(262)	(1 190)	928	
Variation nette du fonds de roulement et autres soldes	6 779	27 451	(20 672)		7 320	(4 589)	11 909	
Augmentation (diminution) nette des flux de trésorerie d'exploitation	3 893	31 097	(27 204)	(87) %	127 385	53 908	73 477	136 %
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation période écoulée	60 976	45 076	15 900	35 %	164 561	64 175	100 386	156 %

Les dépenses en immobilisations engagées au cours du T3 de 2024 et du CUM 2024 ont totalisé respectivement 29,5 millions de dollars et 83,6 millions de dollars, comparativement à 31,7 millions de dollars et à 72,2 millions de dollars respectivement, au cours des périodes correspondantes de 2023. Voici une ventilation des dépenses en immobilisations pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2024 et 2023 :

En milliers \$	T3 de 2024	T3 de 2023	Variation		CUM 2024	CUM 2023	Variation	
Propriétés minières et usines et matériel								
Eagle River								
Dépenses d'exploration inscrites à l'actif	1 255	1 279	(24)		4 906	3 762	1 144	
Coûts de maintien de l'aménagement minier	5 358	4 951	407		16 209	14 272	1 937	
Infrastructures et équipement miniers mis à niveau	4 292	10 360	(6 068)		9 574	15 158	(5 584)	
Installations de gestion des résidus	4 027	15	4 012		4 401	29	4 372	
	14 932	16 605	(1 673)		35 090	33 221	1 869	
Kiena								
Dépenses d'exploration inscrites à l'actif	5 341	985	4 356		19 693	3 104	16 589	
Coûts de maintien de l'aménagement minier	1 463	2 468	(1 005)		4 046	6 053	(2 007)	
Aménagement d'une rampe – Kiena Deep	-	4 111	(4 111)		3 624	12 787	(9 163)	
Infrastructures et équipement miniers mis à niveau	1 721	7 485	(5 764)		5 964	17 070	(11 106)	
Installations de gestion des résidus	220	-	220		312	-	312	
Ajouts aux propriétés minières	23 677	31 654	(7 977)	(25) %	68 729	72 235	(3 506)	(5) %
Mines en développement et usines et équipement								
Coûts d'aménagement minier inscrits à l'actif	5 845	-	5 845		10 963	-	10 963	
Infrastructures et équipement miniers mis à niveau	-	-	0		3 867	-	3 867	
Ajouts aux mines en développement	5 845	-	5 845		14 830	-	14 830	
Total des investissements en immobilisations	29 522	31 654	(2 132)	(7) %	83 559	72 235	11 324	16 %

La Société a inscrit des flux de trésorerie disponibles de 30,8 millions de dollars pour le T3 de 2024 et de 78,7 millions de dollars pour le CUM 2024, comparativement à des flux de trésorerie disponibles de 10,7 millions de dollars pour le T3 de 2023 et des sorties de flux de trésorerie disponibles de 14,2 millions de dollars pour le CUM 2023. L'augmentation des flux de trésorerie disponibles est principalement attribuable à l'augmentation de la marge de trésorerie obtenue. Les flux de trésorerie disponibles et la marge de trésorerie ne sont pas des mesures de performance conformes aux IFRS. Voir les informations sur les mesures non conformes aux IFRS dans le présent rapport de gestion.

Facilité de crédit garanti et facilités de location

Facilité de crédit garanti

Wesdome dispose d'une facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie (« facilité de crédit renouvelable ») dont l'échéance est le 25 août 2025, dirigée par une grande banque canadienne, d'un montant de 150 000 000 \$. Au 30 septembre 2024, la Société respectait les engagements financiers stipulés dans la facilité de crédit renouvelable. La facilité de crédit renouvelable, qui sera utilisée aux fins générales de la Société et affectée à son fonds de roulement, est garantie par tous les biens immobiliers et personnels présents et futurs de la Société. La facilité de crédit renouvelable est disponible sous la forme i) du taux préférentiel en dollars canadiens ou du taux de base en dollars américains, les taux d'intérêt variant de 1,75 % à 2,75 % au-dessus du taux préférentiel ou du taux de base de la facilité de crédit renouvelable, selon le cas; ii) du taux des opérations de pension à un jour (« taux CORRA »), les taux variant de 2,75 % à 3,75 % au-dessus du taux CORRA; et iii) du taux de financement à un jour garanti (Secured Overnight Financing Rate « SOFR ») en dollars américains, les taux d'intérêt variant de 2,75 % à 3,75 % au-dessus du SOFR. L'écart ou le taux réel sera déterminé en fonction du ratio de levier net de la Société. La facilité de crédit renouvelable est également disponible pour les lettres de garantie. Au 30 septembre 2024 et au 6 novembre 2024, la Société avait entièrement remboursé le montant dû aux termes de la facilité de crédit renouvelable.

Facilités de location

La Société possède une facilité de location auprès d'une banque à charte canadienne et une facilité de location auprès d'une société de crédit-bail des États-Unis. Au 30 septembre 2024, 0,9 million de dollars et 0,1 million de dollars étaient dus respectivement au titre de la facilité de location en dollars canadiens et de la facilité de location en dollars américains.

Cautionnements de restauration

La Société a actuellement une entente avec une institution financière en vertu de laquelle cette dernière a émis des cautionnements non garantis d'un montant de 9,6 millions de dollars pour s'acquitter des obligations de restauration d'Eagle River et d'un montant de 7,0 millions de dollars pour s'acquitter des obligations liées à Kiena. Au 30 septembre 2024, le total des cautionnements de restauration émis aux agences environnementales gouvernementales s'élevait à 16,6 millions de dollars (16,6 millions de dollars au 31 décembre 2023).

Les plans de fermeture d'Eagle River ont été modifiés et soumis au ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario (« MDNMRNF », maintenant le ministère des Mines) en 2019, en vue de leur approbation et de leur dépôt. Une modification supplémentaire du plan de fermeture de l'usine Eagle River a été soumise pour tenir compte de la phase 5 du rehaussement du barrage. La modification du plan de fermeture de la mine Eagle River soumise en 2019 est toujours en cours d'examen, et la Société a soumis pour examen, en décembre 2021, une version mise à jour du plan consolidé de Mishi/Magnacon, remplaçant la modification précédente de 2019. La Société a obtenu l'engagement financier d'une institution financière pour la modification des cautions en vue des augmentations prévues de la garantie financière à fournir au gouvernement pour l'estimation des exigences en matière de garantie financière.

Pour appuyer la décision de redémarrer les activités, la Société a soumis une mise à jour d'un plan de fermeture au ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (« MERN ») pour Kiena au deuxième trimestre de 2021, des informations supplémentaires ayant été fournies en 2023 et au début de l'exercice 2024. Le plan est actuellement à l'étude au MERN et il devrait être déposé en 2024.

SOMMAIRE DES ACTIONS ÉMISES

Au 6 novembre 2024, la Société détenait les titres en circulation suivants :

Actions en circulation	milliers
Actions ordinaires émises	149 874
Options sur actions ordinaires	1 200
Unités d'actions différées	516
Unités d'actions de performance	328
Unités d'actions restreintes	157

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau qui suit montre le calendrier des sorties de trésorerie liées aux obligations contractuelles au 30 septembre 2024 :

En milliers \$	Total	Dans un délai de 1 an	1 an à 2 ans	3 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Dettes et charges à payer	50 091 \$	50 091 \$	-	-	-
Impôt sur le résultat et impôt minier exigibles	9 732	9 732	-	-	-
Obligations locatives	1 579	1 358	221	-	-
Engagements d'achats	61 555	61 555	-	-	-
Provisions pour démantèlement	27 007	-	-	16 754	10 253
	149 964 \$	122 736 \$	221 \$	16 754 \$	10 253 \$

Renouvellement du prospectus préalable de base simplifié provisoire

Aujourd'hui, la Société a renouvelé son prospectus préalable de base simplifié auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, conformément aux procédures applicables aux émetteurs établis bien connus (*well-known seasoned issuers* ou WKSIs). Le prospectus préalable de base permettra à la Société d'offrir et d'émettre des actions ordinaires, des titres d'emprunt, des bons de souscription, des reçus de souscription, des unités ou toute combinaison de ceux-ci pendant la période de 25 mois au cours de laquelle le prospectus préalable de base sera en vigueur. La Société a mis à jour son prospectus de base afin de maintenir sa flexibilité financière alors qu'elle continue à faire progresser ses plans commerciaux, mais elle n'a pas l'intention d'émettre des titres dans le cadre de ce prospectus à l'heure actuelle et pourrait ne jamais procéder à une telle émission. Si la Société décide d'offrir des titres pendant la période de validité de 25 mois, les conditions spécifiques, y compris l'utilisation du produit, seront énoncées dans un supplément de prospectus au prospectus préalable de base simplifié, qui sera déposé auprès des autorités canadiennes compétentes en matière de réglementation des valeurs mobilières. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura pas de vente de ces titres dans une province, un État ou un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant l'enregistrement ou la qualification en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'une telle province, d'un tel État ou d'un tel territoire. Le prospectus préalable de base simplifié peut être consulté sous le profil de la Société sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.

MESURES DE PERFORMANCE NON CONFORMES AUX IFRS

Prix moyen réalisé par once d'or vendue

Le prix moyen réalisé par once d'or vendue est une mesure non conforme aux IFRS; il ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS et il n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS. Le prix moyen réalisé par once d'or vendue est calculé en divisant les produits des ventes d'or reçus par la Société pour la période pertinente par les onces d'or vendues. Il peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or.

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	CUM 2024	CUM 2023
Produits des activités ordinaires selon les états financiers	146 852	127 799	100 922	102 221	69 696	84 555	76 701	75 035	375 573	230 952
Produits d'argent tirés des activités minières	(153)	(126)	(134)	(73)	(77)	(70)	(86)	(60)	(413)	(233)
Produits d'or tirés des activités minières (a)	146 699	127 673	100 788	102 148	69 619	84 485	76 615	74 975	375 160	230 719
Onces d'or vendues (b)	42 900	40 000	35 700	37 620	27 000	32 000	30 000	31 500	118 600	89 000
Prix moyen réalisé de l'or vendu en dollars canadiens (c) = (a) ÷ (b)	3 420	3 192	2 823	2 715	2 579	2 640	2 554	2 380	3 163	2 592
Cours de change moyen 1 USD → CAD (d)	1,3637	1,3684	1 3488	1,3619	1,3414	1,3428	1,3525	1,3578	1,3603	1,3456
Prix moyen réalisé de l'or vendu en dollars américains (c) ÷ (d)	2 508	2 333	2 093	1 994	1 923	1 966	1 888	1 753	2 325	1 926

Coûts décaissés par once d'or vendue

Les coûts décaissés par once d'or vendue sont une mesure de performance qui n'est pas conforme aux IFRS; ils ne constituent pas une mesure reconnue par les IFRS, ils n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS et ils peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. La Société a inclus cette mesure de la performance non conforme aux IFRS dans le présent document, car Wesdome estime que cette mesure généralement acceptée de la performance du secteur fournit une indication utile de la performance opérationnelle de la Société. La Société estime qu'en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent cette information pour évaluer la performance et la capacité de la Société de générer des flux de trésorerie. Par conséquent, elle vise à fournir des renseignements supplémentaires et ne doit pas être envisagée isolément ni comme un substitut des mesures de la performance préparées conformément aux IFRS. Le tableau qui suit présente le rapprochement du total des coûts décaissés par once d'or vendue et du coût des ventes selon les états financiers pour chacun des huit derniers trimestres :

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	CUM 2024	CUM 2023
Coût des ventes selon les états financiers (a)	76 512	74 110	78 679	78 506	71 450	84 048	61 418	61 997	229 301	216 916
Épuisement et amortissement	(24 295)	(22 550)	(24 381)	(23 861)	(23 987)	(28 215)	(19 125)	(13 428)	(71 226)	(71 327)
Produits d'argent tirés des activités minières	(153)	(126)	(134)	(73)	(77)	(70)	(86)	(60)	(413)	(233)
Coûts décaissés (b)	52 064	51 434	54 164	54 572	47 386	55 763	42 207	48 509	157 662	145 356
Onces d'or vendues (c)	42 900	40 000	35 700	37 620	27 000	32 000	30 000	31 500	118 600	89 000
Coûts des ventes par once d'or vendue (d) = (a) ÷ (c)	1 783	1 853	2 204	2 087	2 646	2 627	2 047	1 968	1 933	2 437
Coûts décaissés par once d'or vendue (e) = (b) ÷ (c)	1 214	1 286	1 517	1 451	1 755	1 743	1 407	1 540	1 329	1 633
Cours de change moyen 1 USD → CAD (f)	1,3637	1,3684	1,3488	1,3619	1,3414	1,3428	1,3525	1,3578	1,3603	1,3456
Coûts des ventes par once d'or vendue en dollars américains (d) ÷ (f)	1 308	1 354	1 634	1 532	1 973	1 956	1 514	1 450	1 421	1 811
Coûts décaissés par once d'or vendue en dollars américains (e) ÷ (f)	890	940	1 125	1 065	1 308	1 298	1 040	1 134	977	1 214

Coûts de production par tonne broyée

Le coût du site minier par tonne broyée est une mesure de performance qui n'est pas conforme aux IFRS; il ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS, il n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS et il peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Comme l'illustre le tableau ci-dessous, cette mesure est établie en ajustant le coût des ventes, tel qu'il est indiqué dans les états des résultats pour l'épuisement et l'amortissement hors trésorerie, les redevances et les variations du niveau des stocks, puis en divisant le résultat par les tonnes traitées à l'usine. La direction est d'avis que le coût du site minier par tonne broyée fournit des renseignements supplémentaires sur la performance des activités minières et permet à la direction de surveiller les coûts d'exploitation de façon plus uniforme puisque la mesure par tonne broyée réduit la variabilité des coûts qui est associée aux différents niveaux de production. La direction utilise aussi cette mesure pour déterminer la viabilité économique des blocs miniers. Comme chaque bloc minier est évalué en fonction de la valeur de réalisation nette de chaque tonne extraite, les produits estimatifs par tonne doivent être supérieurs au coût de production par tonne broyée pour être économiquement viables. La direction sait que les fluctuations de la capacité influent sur cette mesure par tonne broyée et elle utilise donc cet outil d'évaluation de concert avec les coûts de production préparés conformément aux IFRS. Cette mesure complète l'information sur les coûts de production préparée conformément aux IFRS et permet aux investisseurs de faire la distinction entre les variations des coûts de production découlant des variations de la production et les variations de la performance opérationnelle.

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	CUM 2024	CUM 2023
Coût des ventes selon les états financiers (a)	76 512	74 110	78 679	78 506	71 450	84 048	61 418	61 997	229 301	216 916
Épuisement et amortissement	(24 295)	(22 550)	(24 381)	(23 861)	(23 987)	(28 215)	(19 125)	(13 428)	(71 226)	(71 327)
Redevances	(1 570)	(1 200)	(1 342)	(1 267)	(1 029)	(1 172)	(998)	(1 172)	(4 112)	(3 199)
Ajustements des stocks de lingots et des stocks en circuit	2 819	3 471	(2 267)	(3 908)	384	(2 526)	2 524	1 288	4 023	382
Coûts d'extraction et de traitement, avant ajustements des stocks (b)	53 466	53 831	50 689	49 470	46 818	52 135	43 819	48 685	157 986	142 772
Minerai broyé (tonnes) (c)	109 305	110 221	96 976	104 318	102 504	116 496	96 607	109 725	316 502	315 607
Coûts des ventes par tonne broyée (a) ÷ (c)	700	672	811	753	697	721	636	565	724	687
Coûts de production par tonne broyée (b) ÷ (c)	489	488	523	474	457	448	454	444	499	452

Marge de trésorerie

La marge de trésorerie est une mesure qui n'est pas conforme aux IFRS; elle ne constitue pas une mesure reconnue par les IFRS, et elle n'a pas de signification normalisée définie par les IFRS et elle peut ne pas être comparable à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Elle correspond à la différence entre les produits tirés des ventes d'or provenant des activités minières et les coûts d'exploitation des sites miniers décaissés (voir Coûts décaissés par once d'or vendue en vertu de la présente section) selon les états financiers de la Société. La Société estime qu'elle illustre la performance des mines qu'elle exploite et permet aux investisseurs de mieux comprendre sa performance par rapport aux autres producteurs d'or qui présentent des résultats semblables.

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	CUM 2024	CUM 2023
Produits d'or tirés des activités minières (voir ci-dessus)	146 699	127 673	100 788	102 148	69 619	84 485	76 615	74 975	375 160	230 719
Coûts décaissés (voir ci-dessus)	52 064	51 434	54 164	54 572	47 386	55 763	42 207	48 509	157 662	145 356
Marge de trésorerie	94 635	76 239	46 624	47 576	22 233	28 722	34 408	26 466	217 498	85 363
Par once d'or vendue (en dollars canadiens) :										
Prix moyen réalisé (a)	3 420	3 192	2 823	2 715	2 579	2 640	2 554	2 380	3 163	2 592
Coûts décaissés (b)	1 214	1 286	1 517	1 451	1 755	1 743	1 407	1 540	1 329	1 633
Marge de trésorerie (a) – (b)	2 206	1 906	1 306	1 264	824	897	1 147	840	1 834	959

Coûts de maintien complets par once d'or vendue

Les coûts de maintien complets (« **CMC** ») comprennent les coûts d'exploitation des sites miniers engagés dans les activités minières de Wesdome, les dépenses de maintien des investissements et de développement de la mine, les dépenses d'exploration des sites miniers et les obligations locatives d'équipement liés aux activités minières et les frais d'administration de la Société. La Société estime que cette mesure représente les coûts totaux de production de l'or à partir des activités actuelles et fournit à Wesdome et à d'autres parties prenantes des renseignements supplémentaires qui illustrent la performance opérationnelle de la Société et sa capacité de générer des flux de trésorerie. Cette mesure des coûts vise à présenter le coût total de la production d'or provenant des activités actuelles, par once d'or vendue. Les nouveaux projets et le capital de croissance ne sont pas inclus.

En milliers, sauf les montants par unité	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	CUM 2024	CUM 2023
Coût des ventes, selon les états financiers	76 512	74 110	78 679	78 506	71 450	84 048	61 418	61 997	229 301	216 916
Épuisement et amortissement	(24 295)	(22 550)	(24 381)	(23 861)	(23 987)	(28 215)	(19 125)	(13 428)	(71 226)	(71 327)
Produits d'argent tirés des activités minières	(153)	(126)	(134)	(73)	(77)	(70)	(86)	(60)	(413)	(233)
Coûts décaissés	52 064	51 434	54 164	54 572	47 386	55 763	42 207	48 509	157 662	145 356
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	13 419	15 492	15 942	10 190	9 683	9 024	8 484	7 179	44 853	27 191
Maintien des immobilisations minières	6 012	5 250	4 275	6 779	10 360	1 598	3 200	5 585	15 537	15 158
Installations de gestion des résidus	4 247	210	256	342	15	12	2	1 597	4 713	29
Charges de la Société et frais généraux	6 346	5 972	3 969	5 955	4 707	4 007	3 662	2 309	16 287	12 376
Moins : Développement de la Société	(320)	(14)	(50)	(276)	(161)	(210)	(31)	(72)	(384)	(402)
Paieement d'obligations locatives	615	754	909	780	1 208	1 410	1 784	2 167	2 278	4 402
Coûts de maintien complets (CMC) (a)	82 383	79 098	79 465	78 342	73 198	71 604	59 308	67 274	240 946	204 110
Onces d'or vendues (b)	42 900	40 000	35 700	37 620	27 000	32 000	30 000	31 500	118 600	89 000
CMC (c) = (a) ÷ (b)	1 920	1 977	2 226	2 082	2 711	2 238	1 977	2 136	2 032	2 293
Cours de change moyen 1 USD → CAD (d)	1,3637	1,3684	1,3488	1,3619	1,3414	1,3428	1,3525	1,3578	1,3603	1,3456
CMC en dollars américains (c) ÷ (d)	1 408	1 445	1 650	1 529	2 021	1 666	1 462	1 573	1 493	1 704

Flux de trésorerie disponibles et flux de trésorerie d'exploitation et flux de trésorerie disponibles par action

Les flux de trésorerie disponibles sont calculés en prenant les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation moins les flux de trésorerie utilisés pour les dépenses en immobilisations et les obligations locatives, comme indiqué dans les états financiers de la Société. Les flux de trésorerie disponibles par action sont calculés en divisant les flux de trésorerie disponibles par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour la période.

Les flux de trésorerie d'exploitation par action sont calculés en divisant les flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation dans les états financiers de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour chaque exercice. Ils peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or.

En milliers, sauf les montants par action	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	CUM 2024	CUM 2023
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation selon les états financiers (c)	60 976	57 083	46 502	37 176	45 076	13 979	5 120	10 267	164 561	64 175
Maintien de l'exploration minière et du développement minier	(13 419)	(15 492)	(15 942)	(10 190)	(9 683)	(9 024)	(8 484)	(7 179)	(44 853)	(27 191)
Maintien des immobilisations minières	(6 012)	(5 250)	(4 275)	(6 779)	(10 360)	(1 598)	(3 200)	(5 585)	(15 537)	(15 158)
Installations de gestion des résidus	(4 247)	(210)	(256)	(342)	(15)	(12)	(2)	(1 597)	(4 713)	(29)
Dépenses d'aménagement, d'exploration et d'évaluation inscrites à l'actif	-	-	-	-	-	-	-	(4 284)	-	-
Immobilisations des mines en développement	-	-	-	-	-	-	-	(13 958)	-	-
Croissance de l'exploration minière et du développement minier	(5 845)	(4 344)	(4 203)	(4 154)	(4 111)	(4 316)	(4 360)	(919)	(14 392)	(12 787)
Croissance des immobilisations minières	-	(2 596)	(1 469)	(7 132)	(7 485)	(2 898)	(6 687)	(5 668)	(4 065)	(17 070)
Achat de propriétés minières	-	-	-	-	-	-	(200)	-	-	(200)
Fonds détenus en contrepartie de lettres de garantie	-	-	-	-	(1 542)	-	-	(519)	-	(1 542)
Paiement des obligations locatives	(615)	(754)	(909)	(780)	(1 208)	(1 410)	(1 784)	(2 167)	(2 278)	(4 402)
Flux de trésorerie disponibles (a)	30 838	28 437	19 448	7 799	10 672	(5 279)	(19 597)	(31 609)	78 723	(14 204)
Nombre moyen pondéré d'actions (en milliers) (b)	149 729	149 548	149 068	148 965	148 952	148 001	144 463	142 782	149 449	147 155
Données par action										
Flux de trésorerie d'exploitation (c) ÷ (b)	0,41	0,38	0,31	0,25	0,30	0,09	0,04	0,07	1,10	0,44
Flux de trésorerie disponibles (a) ÷ (b)	0,21	0,19	0,13	0,05	0,07	(0,04)	(0,14)	(0,22)	0,53	(0,10)

Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) et bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) par action

Le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) et le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) par action sont des mesures de performance qui ne sont pas conformes aux IFRS; ils ne constituent pas une mesure reconnue par les IFRS et ils n'ont pas de signification normalisée définie par les IFRS. De plus, ces deux mesures peuvent ne pas être comparables à l'information contenue dans les rapports et les documents déposés par d'autres producteurs d'or. Le bénéfice net ajusté (la perte nette ajustée) est calculé(e) en soustrayant les profits et pertes ponctuels résultant de la cession d'actifs non essentiels, les charges non récurrentes et les ajustements fiscaux importants (comptabilisation de l'impôt minier et remboursements de crédit pour exploration) non liés au bénéfice de la période en cours, comme le montre le tableau ci-dessous. Wesdome présente cette mesure, qui repose sur ses états financiers, pour faciliter la compréhension des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société.

En milliers, sauf les montants par action	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	CUM 2024	CUM 2023
Résultat net selon les états financiers	38 999	29 135	10 708	2 420	(3 248)	(5 014)	(345)	(3 527)	78 842	(8 607)
Ajustements pour :										
Perte de valeur de la participation dans une entreprise associée	-	-	-	-	900	-	2 700	-	-	3 600
Charges de retraite	262	-	-	-	-	-	2 102	-	262	2 102
Total des ajustements	262	-	-	-	900	-	4 802	-	262	5 702
Effet connexe de l'impôt sur le résultat	(66)	-	-	-	(225)	-	(1 200)	-	(66)	(1 425)
	197	-	-	-	675	-	3 602	-	197	4 277
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) (a)	39 196	29 135	10 708	2 420	(2 573)	(5 014)	3 257	(3 527)	79 039	(4 330)
Nombre pondéré d'actions (en milliers) (b)	149 729	149 548	149 068	148 965	148 952	148 001	144 463	142 782	149 449	147 155
Données par action										
Bénéfice net ajusté (perte nette ajustée) (a) ÷ (b)	0,26	0,19	0,07	0,02	(0,02)	(0,03)	0,02	(0,02)	0,53	(0,03)

BAIIA

Le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« **BAIIA** ») est une mesure financière non conforme aux IFRS qui exclut les éléments suivants du bénéfice net (de la perte nette) : les charges d'intérêts; l'impôt minier, l'impôt sur le résultat et les charges pour épuisement et amortissement. La Société estime qu'en plus des mesures conventionnelles préparées conformément aux IFRS, elle et certains investisseurs utilisent le BAIIA comme indicateur de la capacité de Wesdome de générer des liquidités en produisant des flux de trésorerie d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement, les obligations liées à la dette et les dépenses en immobilisations. Le BAIIA vise à fournir des renseignements supplémentaires aux investisseurs et aux analystes; il n'a pas de définition normalisée en vertu des IFRS et il ne doit pas être considéré isolément ni comme un substitut aux mesures de la performance préparées conformément aux IFRS. Le BAIIA exclut l'incidence des coûts décaissés des activités de financement et des impôts, ainsi que les effets des changements dans les soldes du fonds de roulement d'exploitation; il n'est donc pas nécessairement indicatif du résultat d'exploitation ou des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation tels que déterminés selon les IFRS. D'autres producteurs peuvent calculer le BAIIA de façon différente. Le tableau qui suit présente le rapprochement du résultat net dans les états financiers de la Société et du BAIIA :

En milliers	T3 de 2024	T2 de 2024	T1 de 2024	T4 de 2023	T3 de 2023	T2 de 2023	T1 de 2023	T4 de 2022	CUM 2024	CUM 2023
Résultat net selon les états financiers	38 999	29 135	10 708	2 420	(3 248)	(5 014)	(345)	(3 527)	78 842	(8 607)
Ajustements pour :										
Charges (produit) d'impôt minier et d'impôt sur le résultat	20 708	15 358	4 550	10 761	(9 820)	(2 356)	1 233	10 129	40 616	(10 943)
Épuisement et amortissement	24 295	22 550	24 381	23 861	23 987	28 215	19 125	13 428	71 226	71 327
Charges ponctuelles	262	-	-	-	900	-	4 802	-	262	5 702
Charges d'intérêts	336	820	1 036	1 214	1 114	1 175	1 309	1 279	2 192	3 598
BAIIA	84 600	67 863	40 675	38 256	12 933	22 020	26 124	21 309	193 138	61 077

QUESTIONS COMPTABLES

RÈGLES DE PRÉSENTATION

Les états financiers intermédiaires résumés ont été établis conformément à la Norme comptable internationale 34 *Information financière intermédiaire* (« IAS 34 ») selon des méthodes comptables conformes aux normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Par conséquent, certaines informations comprises dans les états financiers annuels établis conformément aux IFRS ont été résumées ou omises, et les états financiers intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les méthodes comptables appliquées lors de l'établissement des états financiers intermédiaires résumés sont conformes à celles appliquées et présentées dans les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, à l'exception des nouvelles normes comptables décrites ci-après.

La préparation des états financiers intermédiaires résumés conformément à IAS 34 exige que la direction pose des jugements et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes et les montants présentés des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience passée et divers autres facteurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances et dont le résultat sous-tend les jugements posés sur la valeur comptable des actifs et des passifs qu'il n'est pas facile d'obtenir d'autres sources. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les résultats intermédiaires ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats obtenus pour un exercice complet. Les jugements et estimations critiques ayant servi à la préparation des états financiers intermédiaires résumés de la Société sont conformes à ceux appliqués lors de l'établissement des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS CRITIQUES

La préparation des états financiers de la Société conformément aux IFRS exige que la direction pose des jugements et formule des estimations et des hypothèses qui influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur les informations à fournir à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris les attentes relatives aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

JUGEMENT CRITIQUE LORS DE L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Dépenses d'exploration et d'évaluation

Il faut faire preuve de jugement aux fins de déterminer si les coûts respectifs peuvent être inscrits à l'actif, le cas échéant, et s'ils sont susceptibles d'être recouverts par des travaux d'exploration futurs, lesquels peuvent être fondés sur des hypothèses concernant des événements et circonstances futurs. Les estimations et les hypothèses formulées peuvent changer si de nouveaux renseignements deviennent disponibles.

PRINCIPALES SOURCES D'INCERTITUDE RELATIVE AUX ESTIMATIONS

i) Réserves et ressources

Les réserves prouvées et probables représentent les parties économiquement exploitables des ressources minérales mesurées et indiquées de la Société qui ont été intégrées au plan minier. La Société estime ses réserves prouvées et probables et ses ressources minérales mesurées, indiquées et présumées à partir des renseignements compilés par des personnes dûment qualifiées. L'information relative aux données géologiques sur la taille, la profondeur et la forme des gisements de minerai nécessite des jugements géologiques complexes pour interpréter les données. L'estimation des flux de trésorerie futurs liés aux réserves prouvées et probables est fondée sur des facteurs tels que l'estimation des cours de change, les prix des produits de base, les besoins futurs en investissement et les coûts de production, ainsi que sur des hypothèses et des jugements géologiques posés aux fins d'estimer la taille et la teneur du minerai que renferme le gisement.

Les changements relatifs aux réserves prouvées et probables ainsi qu'aux estimations des ressources minérales mesurées, indiquées et présumées peuvent avoir une incidence sur la valeur comptable des biens et du matériel miniers, sur l'épuisement, sur l'évaluation de la perte de valeur et sur le moment du démantèlement et des obligations de remise en état.

ii) *Début de la production commerciale*

La détermination du moment où une mine passe au stade de la production est une question de jugement. Le début de la production commerciale est défini comme étant la date à laquelle la mine devient en état de permettre son exploitation de la manière prévue par la direction. La Société tient compte principalement des facteurs suivants, entre autres, pour déterminer le début de la production commerciale :

- toutes les dépenses en immobilisations importantes pour atteindre un niveau de production constant et la capacité souhaitée ont été engagées;
- il s'est écoulé une période raisonnable d'essais des installations et de l'équipement de la mine;
- un pourcentage prédéterminé de la capacité nominale de la mine et de l'usine a été atteint;
- les niveaux de production, les teneurs et les taux de récupération requis ont été atteints.

Aucun facteur en particulier n'est jugé plus important qu'un autre. Chaque facteur est considéré dans le contexte des faits et des circonstances du projet spécifique. Il s'agit d'évaluer à quel moment la mine est pratiquement achevée et prête pour l'utilisation prévue.

iii) *Épuisement*

L'épuisement d'un gisement minier est déterminé à l'aide de la méthode des unités de production (« UP ») sur une période ne dépassant pas la durée de vie estimée du gisement en fonction du nombre d'onces récupérables à partir de réserves prouvées et probables.

La variation des estimations sous-jacentes pourrait influencer sur le calcul du taux des UP et, par conséquent, sur la charge annuelle d'amortissement pour épuisement. Les changements dans les estimations peuvent découler d'une différence entre la production future réelle et les prévisions actuelles de la production future, de l'expansion des réserves minérales grâce aux activités d'exploration, des différences entre les coûts estimés et les coûts réels de l'exploitation minière, et des différences touchant le prix de l'or sur lequel repose l'estimation des réserves minérales.

Il faut poser des jugements importants pour déterminer la durée d'utilité et les valeurs résiduelles aux fins du calcul de l'épuisement, et aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que la durée d'utilité et les valeurs résiduelles réelles ne différeront pas de façon significative des hypothèses.

iv) *Provision pour obligations de démantèlement*

La Société évalue sa provision pour le démantèlement sur une base annuelle ou lorsque de nouveaux renseignements importants deviennent disponibles. Les activités d'exploitation et d'exploration minière sont assujetties à divers textes légaux et réglementaires régissant la protection de l'environnement. En général, ces textes légaux et réglementaires sont en constante évolution et la Société a effectué et entend effectuer à l'avenir des dépenses pour se conformer à ces lois et règlements. La prise en compte des obligations de démantèlement exige que la direction établisse des estimations des coûts futurs que la Société devra engager pour effectuer les travaux de démantèlement requis afin de se conformer aux textes légaux et réglementaires en vigueur applicables à chaque exploitation minière. De plus, des changements qui pourraient être apportés à l'avenir aux textes légaux et réglementaires sur l'environnement pourraient accroître la portée des travaux de démantèlement devant être effectués par la Société. L'augmentation des coûts futurs pourrait avoir une incidence importante sur les montants imputés aux opérations pour le démantèlement. La provision représente la meilleure estimation, faite par la direction, de la valeur actualisée de l'obligation de démantèlement future. Les dépenses futures réelles peuvent différer des montants indiqués.

v) *Rémunération fondée sur des actions*

La détermination de la juste valeur de la rémunération fondée sur des actions ne repose pas sur le coût historique, mais plutôt sur des hypothèses subjectives intégrées dans un modèle d'évaluation d'options. Conformément à ce modèle, la direction doit établir des prévisions relatives aux événements futurs, notamment des estimations de la période de détention future moyenne des options sur actions émises avant l'exercice de ces options, leur expiration ou leur annulation, à la volatilité future du cours des actions de la Société pendant la période de détention prévue (en utilisant la volatilité historique comme point de référence) et au taux d'intérêt sans risque approprié. La rémunération fondée sur des actions est assortie d'un taux de renonciation prévu et est estimée en tenant compte des taux de renonciation historiques et des taux de renonciation futurs prévus. Un ajustement est apporté si le taux de renonciation réel diffère du taux prévu.

La valeur ainsi calculée n'est pas nécessairement celle que le détenteur de l'option pourrait recevoir dans le cadre d'une transaction sans lien de dépendance, étant donné qu'il n'y a pas de marché pour les options et que celles-ci ne sont pas transférables. La direction est d'avis que la valeur obtenue est très subjective et qu'elle dépend entièrement des hypothèses de départ.

vi) *Impôts sur le résultat et impôts différés*

La Société est assujettie aux lois fiscales en vigueur dans différentes administrations. Les lois fiscales sont complexes et peuvent être interprétées de différentes façons par les contribuables et par les autorités fiscales compétentes. La provision pour impôt sur le résultat et impôt différé reflète l'interprétation que fait la direction des lois fiscales pertinentes ainsi que son estimation des répercussions fiscales actuelles et futures des transactions et des événements survenant au cours de la période. La Société peut être tenue de modifier sa provision pour impôt sur le résultat ou les soldes d'impôt différé lorsque la déductibilité finale de certains éléments est contestée avec succès par les administrations fiscales, que les estimations utilisées pour déterminer le montant de l'actif d'impôt différé à comptabiliser varient sensiblement ou que la réception de nouveaux renseignements rend nécessaire l'ajustement du montant d'impôt différé à comptabiliser. De plus, des événements futurs, par exemple l'apport de modifications à la législation ou à la réglementation fiscale, ou encore l'interprétation de ces lois et de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôt sur le résultat, les soldes d'impôt différé et le taux d'impôt effectif. De tels changements pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers de l'exercice où ils surviennent.

Il faut faire preuve de jugement aux fins d'évaluer de façon continue l'évolution de l'interprétation des règles fiscales ainsi que des règlements fiscaux et des lois fiscales pour s'assurer que les passifs sont complets et que les actifs sont réalisables. Les répercussions des différentes interprétations et applications pourraient être importantes.

vii) *Recouvrabilité des propriétés minières*

La direction de la Société examine régulièrement les valeurs comptables de ses propriétés minières pour déterminer si des dépréciations sont nécessaires. Le recouvrement des montants comptabilisés au titre des biens miniers dépend de la confirmation du droit de la Société à l'égard des concessions minières sous-jacentes, de la capacité de la Société à obtenir le financement nécessaire pour terminer l'aménagement, de la rentabilité future de la production ou du produit de disposition. La direction se fonde sur les plans relatifs à la durée de vie de la mine (« DVM ») pour évaluer la recouvrabilité économique et la probabilité d'obtenir des avantages économiques futurs. Les plans relatifs à la DVM fournissent un modèle économique à l'appui de l'extraction économique des réserves et des ressources. Un plan de DVM à long terme et un modèle géologique connexe déterminent les travaux de forage et d'aménagement requis pour agrandir ou mieux circonscrire le gisement de minerai existant.

viii) *Stock de minerai*

Les dépenses engagées et l'épuisement des actifs utilisés dans le cadre des activités d'extraction et de traitement sont différés et accumulés à titre de coût du minerai stocké. Les montants ainsi différés sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation (VNR). Toute perte de valeur du minerai stocké résultant d'une réduction de la VNR est comptabilisée à titre de composante des coûts de la période courante.

L'affectation des coûts au minerai stocké et la détermination de la VNR nécessitent l'utilisation d'estimations. L'estimation des coûts de broyage futurs, des niveaux de broyage à venir, des prix actuels et à long terme de l'or et de l'argent ainsi que de la récupération du minerai est assortie d'un degré d'incertitude élevé.

PRISES DE POSITION EN COMPTABILITÉ

Nouvelles normes et interprétations

Les nouvelles modifications d'IAS 1 *Présentation des états financiers* suivantes ont été adoptées depuis la publication des états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1)

L'IASB a publié la norme Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1), qui précise les consignes à suivre lorsqu'il faut déterminer le classement d'un passif, c'est-à-dire déterminer s'il est courant ou non courant. Les modifications servent à préciser :

- que le classement des passifs selon qu'ils sont courants ou non courants ne devrait être fondé que sur les droits en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière;
- que les attentes à savoir si une entité exercera son droit de reporter le règlement d'un passif n'ont pas d'incidence sur le classement de ce passif;
- que le règlement englobe les transferts à la contrepartie de liquidités, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services qui entraînent l'extinction du passif.

Cette modification est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Son application anticipée était autorisée. L'adoption de cette modification n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Société.

Normes et modifications publiées mais non encore en vigueur

Les nouvelles normes et modifications ci-dessous publiées par l'IASB s'appliquent aux états financiers de la Société :

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*, qui vise à accroître la comparabilité et la transparence des informations que les entreprises fournissent aux investisseurs au sujet de leur performance financière de manière à permettre à ceux-ci de prendre des décisions plus éclairées en matière d'investissement. Cette norme, qui s'appliquera à toutes les entreprises qui utilisent les normes IFRS, établit de nouvelles exigences visant à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises grâce aux éléments suivants :

- une meilleure comparabilité de l'état du résultat net (compte de résultat);
- une amélioration de la transparence des indicateurs de performance définies par la direction;
- un regroupement plus utile des informations dans les états financiers.

Aux termes d'IFRS 18, les entreprises devront également présenter leurs charges d'exploitation avec plus de transparence, afin que les investisseurs trouvent et comprennent les informations dont ils ont besoin. IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, l'application anticipée étant toutefois autorisée. Elle remplace IAS 1 et reprend telles quelles de nombreuses dispositions de cette norme.

Modifications d'IFRS 9 *Instruments financiers* et d'IFRS 7 *Instruments financiers* : Informations à fournir

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications aux exigences en matière de classement et d'évaluation prescrites par IFRS 9. Les modifications visent à remédier au manque d'uniformité des pratiques comptables en rendant les exigences plus compréhensibles et plus cohérentes. Les nouvelles lignes directrices comprennent ce qui suit :

- des clarifications concernant le classement et l'évaluation des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers qui présentent des caractéristiques liées aux questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (« ESG »);
- le règlement de passifs au moyen de systèmes de paiement électronique – les modifications précisent la date à laquelle un actif financier ou un passif financier est décomptabilisé. L'IASB a également décidé de prévoir un choix de méthode comptable permettant à une société de décomptabiliser un passif financier avant qu'elle ne remette la trésorerie à la date de règlement si des critères précis sont respectés.

L'IASB a également introduit des exigences supplémentaires en matière d'informations à fournir afin d'améliorer la transparence pour les investisseurs en ce qui concerne les placements dans des instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et les instruments financiers présentant des clauses conditionnelles, par exemple des caractéristiques liées à des objectifs en lien avec les ESG. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026.

Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité

En juillet 2024, l'IASB a publié des modifications de portée limitée aux normes IFRS de comptabilité et aux indications qui les accompagnent dans le cadre de la mise à jour périodique des normes. Les normes modifiées sont les suivantes :

- IFRS 1 *Première application des Normes internationales d'information financière*;
- IFRS 7 *Instruments financiers : Informations à fournir*, ainsi que le guide de mise en œuvre d'IFRS 7;
- IFRS 9 *Instruments financiers*;
- IFRS 10 *États financiers consolidés*;
- IAS 7 *Tableau des flux de trésorerie*.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, leur application anticipée étant toutefois autorisée. Les améliorations annuelles se limitent à des changements qui permettent de clarifier le libellé d'une norme IFRS de comptabilité ou de remédier à des conséquences imprévues relativement mineures ou à des omissions dans les normes comptables. Elles permettent également de remédier à des contradictions mineures entre les dispositions des normes comptables.

La Société évaluera l'incidence qu'aura l'adoption de ces normes et de ces modifications sur ses états financiers.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La présentation des instruments financiers exige que la Société fournisse des renseignements sur : a) l'importance des instruments financiers pour la situation financière et la performance de la Société et b) la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers auxquels la Société s'expose au cours de la période et à la date de l'état de la situation financière, ainsi que sur la façon dont elle gère ces risques. Voir la note 24 des états financiers de la Société pour une analyse des facteurs qui touchent Wesdome.

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes liés aux facteurs économiques et sectoriels et l'approche de la Société quant à la gestion de ces risques font l'objet d'une analyse détaillée dans le rapport de gestion annuel de 2023.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Conformément à la réglementation des autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des certificats signés par la cheffe de la direction et le chef de la direction financière qui, entre autres, rendent compte de la conception des contrôles et des procédures de communication ainsi que de la conception de contrôles internes à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information

La cheffe de la direction et le chef de la direction financière ont conçu des contrôles et des procédures de communication de l'information ou ont supervisé leur conception, afin de fournir une assurance raisonnable que :

- i) les informations importantes concernant la Société leur ont été communiquées;
- ii) les informations devant être communiquées dans les documents déposés par la Société sont consignées, traitées, résumées et communiquées dans les délais prescrits par la législation sur les valeurs mobilières.

Aucun changement n'a été apporté aux contrôles et procédures de communication de l'information de Wesdome au T3 de 2024.

Contrôle interne à l'égard de l'information financière

La cheffe de la direction et le chef de la direction financière ont également conçu des contrôles internes à l'égard de l'information financière ou ont supervisé leur conception, afin de fournir une assurance raisonnable concernant la fiabilité des rapports financiers et la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Pour son évaluation, la direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé « Internal Control - Integrated Framework (COSO 2013) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission.

Tout système de contrôle interne à l'égard de l'information financière, aussi bien conçu soit-il, comporte des limites inhérentes. Par conséquent, même les systèmes jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, concernant la préparation et la présentation des états financiers. Aucun changement important n'a été apporté à nos contrôles internes au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2024 qui aurait pu avoir une incidence significative ou aurait été raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur le contrôle interne de Wesdome à l'égard de l'information financière.

Limites des contrôles et des procédures

En outre, la conception d'un système de contrôle doit tenir compte du fait qu'il existe des contraintes en matière de ressources et que les avantages des contrôles doivent être mesurés par rapport à leurs coûts. De plus, les extrapolations de toute évaluation de l'efficacité à des périodes futures sont sujettes au risque qu'une conception ne permette pas d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de tous les événements futurs possibles. Par conséquent, en raison des limites inhérentes à un système de contrôle efficace par rapport au coût, des anomalies, qu'elles résultent d'erreurs ou de fraudes, peuvent se produire et ne pas être détectées.

RESPONSABILITÉ LIÉE AUX INFORMATIONS TECHNIQUES

Les informations techniques et scientifiques relatives aux activités d'exploration communiquées dans le présent document ont été préparées sous la supervision de Guy Belleau, ing., chef de l'exploitation de la Société, et de Niel de Bruin, géo., directeur de la géologie de Wesdome, chacun d'eux étant une « **personne qualifiée** » au sens du Règlement 43-101.

La vérification des données comprend la saisie et l'examen des données par les géologues principaux des projets sur place, la production de rapports hebdomadaires et mensuels à l'intention de la haute direction de l'exploration et la réalisation des visites des lieux des projets par la haute direction de l'exploration pour examiner l'état des activités en cours des projets et les données sous-jacentes aux résultats déclarés. Tous les résultats du forage dans le cadre des projets d'exploration ou les estimations relatives aux ressources et aux réserves mentionnés dans le présent rapport de gestion ont été précédemment publiés dans des communiqués de presse par la Société et ont été préparés conformément au Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers. Les données de sondage et de dosage des programmes de forage sont surveillées grâce à la mise en œuvre d'un programme d'assurance et de contrôle de la qualité (« **AQ-CQ** ») conçu pour permettre le suivi des meilleures pratiques du secteur.

INFORMATION SUR LES ESTIMATIONS DE RESSOURCES MESURÉES, INDIQUÉES ET PRÉSUMÉES

Les estimations des réserves minérales et des ressources minérales ont été préparées conformément au Règlement 43-101 – Information concernant les projets miniers (« **Règlement 43-101** »), comme l'exigent les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour les besoins de l'information aux États-Unis, la Securities and Exchange Commission (« **SEC** ») met en œuvre différentes normes afin de classer la minéralisation comme une réserve. Les termes ressources minérales « mesurées », « indiquées » et « présumées » sont exigés en vertu du Règlement 43-101. Les normes canadiennes diffèrent considérablement des exigences de la SEC. Par conséquent, les informations figurant dans le présent rapport de gestion qui décrivent les gisements minéraux de la Société peuvent ne pas être comparables à des informations similaires rendues publiques par des sociétés américaines soumises aux obligations de déclaration et d'information prévues par les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières et les règles et règlements qui en découlent. Les investisseurs sont priés de ne pas présumer qu'une partie ou la totalité des gisements miniers dans ces catégories constituent des réserves ou seront transformés en réserves. De plus, l'existence et la faisabilité économique et juridique des ressources minérales « présumées » sont très incertaines. On ne peut présumer que la totalité ou une partie d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. En vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, les émetteurs ne doivent pas publier les résultats d'une analyse économique portant sur des ressources minérales présumées, sauf dans de rares cas.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, à l'exception des énoncés de faits historiques, constituent des « énoncés prospectifs » et sont fondés sur les attentes, les estimations et les extrapolations en date du présent rapport de gestion. Les mots « croire », « s'attendre à », « anticiper », « prévoir », « avoir l'intention de », « continuer », « estimer », « pouvoir », « planifier » et autres expressions semblables indiquent des énoncés prospectifs. La Société met en garde le lecteur que de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats, la performance ou les réalisations réels de Wesdome diffèrent sensiblement des résultats, de la performance ou des réalisations futurs estimés de la Société exprès ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs et que les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de performance future. Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements diffèrent considérablement des attentes actuelles expresses ou sous-entendues sont inhérents au secteur de l'exploitation aurifère et comprennent, sans s'y limiter, ceux présentés dans la section « Risques et incertitudes ». La Société n'a pas l'intention et n'assume aucune obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit à la suite de l'apparition de nouvelles informations, d'événements ou de résultats futurs ou autrement, sauf si les lois applicables l'exigent.

Nous avons formulé certaines hypothèses sur les énoncés prospectifs et l'information prospective, y compris des hypothèses portant sur les paramètres économiques relatifs à nos réserves minérales et à nos estimations de ressources minérales décrites dans le présent rapport de gestion. Bien que notre direction estime que les hypothèses formulées et les attentes véhiculées dans ces énoncés prospectifs ou cette information prospective sont raisonnables dans les circonstances, rien ne garantit que les énoncés prospectifs et l'information prospective se révéleront exacts. De nombreuses hypothèses peuvent être difficiles à prévoir et échappent au contrôle de la Société.

En outre, si certains risques, incertitudes ou autres facteurs se matérialisaient, ou si les hypothèses sous-jacentes se révélaient incorrectes, les résultats réels pourraient être considérablement différents de ceux décrits dans les énoncés prospectifs ou l'information prospective. Ces risques, incertitudes et autres facteurs comprennent les facteurs de risque décrits aux rubriques « Mise en garde concernant l'information prospective » et « Risques et incertitudes » de la notice annuelle de 2023 de la Société. Les lecteurs sont invités à examiner attentivement l'analyse détaillée des risques figurant dans cette notice annuelle, qui peut être obtenue sur SEDAR+ et sur le site Web de la Société.

Rien ne garantit que les énoncés prospectifs ou l'information prospective se révéleront exacts, car les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de manière significative des résultats et événements anticipés dans ceux-ci. La Société ne s'engage aucunement à mettre à jour les énoncés prospectifs si les circonstances, les estimations ou les opinions de la direction venaient à changer, à moins que la législation sur les valeurs mobilières ne l'exige. Par conséquent, le lecteur est invité à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs.

FACTEURS DE RISQUE

Les facteurs de risque sont décrits dans la notice annuelle de 2023 de la Société déposée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca.